

Stage DA3

2007 - 2008

Aménagement du parking de la salle polyvalente d'Asnières sur Oise



Tuteur : Kamal Serrhini

SARO Marie

Remerciements



Grâce à Mme Bianchi, adjointe (2007) délégation Affaires Générales et Urbanisme, j'ai pu avoir accès à des documents et des informations essentiels à mon projet. Je l'a remercie pour sa disponibilité.

Je tiens à remercier aussi pour leur collaboration :

- Syndicat d'initiative (Mme Clément, M Dumont)
- Le personnel de la Mairie
- Mme Especel, adjointe (2007)
- M Serrini, mon tuteur

Je remercie enfin mon entourage pour ses conseils.

Avant - Propos

Mon Projet individuel s'est construit autour de la salle polyvalente, la Maison du Village d'Asnières-sur-Oise. Cette structure ne m'était pas inconnue, mais je l'ai réellement découverte à travers ce travail. Asnières-sur-Oise est la ville voisine à la mienne, Viarmes. C'est pour des raisons pratiques que j'ai décidé de réaliser mon projet individuel sur Asnières-sur-Oise. Cette commune propose un cadre paisible et charmant à une vingtaine de kilomètre de la capitale. C'est dans ce contexte que je me suis intéressée de plus près à la salle polyvalente.

Comme je n'avais en effet jamais pratiqué ce lieu, la première approche fut très objective. Ainsi l'ajout de place de stationnement ne me paraissait pas essentiel dans un premier temps.

Mais en multipliant les rencontres avec différents acteurs, le regard, que je portais sur le terrain, s'est peu à peu affiné. Les points vus de la municipalité et des usagers étaient généralement très différents. La municipalité a un regard dynamique vis-à-vis de la salle polyvalente. Ils ont plus de recul par rapport aux rôles et aux besoins destinés à cette salle. Les habitants présentent la Maison du Village telle une image statique, autrement dit, ils mettent davantage l'accent sur l'état des locaux que sur la fonction même que devrait détenir la salle polyvalente.

En vue des besoins et des habitudes des usagers et des projections de la commune j'ai pu discerner plusieurs enjeux qui concourent tous indirectement à « redynamiser » la Maison du Village. Les acteurs d'aujourd'hui et de demain vont modeler un nouveau visage la salle polyvalente. Dans les années à venir, même la commune va aussi subir des transformations : de nombreux aménagements vont y être effectués. De plus la population se renouvelle, les jeunes couples sont de plus en plus nombreux à venir s'y installer. Par son patrimoine historique et naturel, Asnières-sur-Oise dispose d'un grand potentiel. Le PLU, d'ailleurs, recommande l'accroissement de structures touristiques. Mais la commune ne doit pas seulement être attractive d'un point de vue extérieure, mais elle doit être aussi agréable à vivre pour les habitants. Pour cela la commune doit proposer des infrastructures qui permettent à ses habitants de s'investir dans leur commune, d'où l'importance d'améliorer les structures comme en aménageant un parking, des équipements pour les jeunes...

La commune fait beaucoup d'effort pour attirer ses habitants dans cette salle. Elle a investi dans des équipements, organise de plus en plus des manifestations culturelles et met à disposition ses locaux. D'ici peu, les jeunes auront eux aussi leurs places au sein de cette « Maison ».

Sommaire

Avant -Propos.....	1
Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	4
I. Présentation d'Asnières-sur-Oise et de la Maison du Village.....	- 5 -
A. Présentation de la commune Asnières-sur-Oise	- 6 -
1. Localisation	- 6 -
2. Economie.....	- 7 -
3. Patrimoine	- 8 -
4. Contexte Intercommunal.....	- 8 -
5. Population	- 9 -
6. Les infrastructure et équipements de la commune	- 9 -
7. Les aménagements prévus en 2008.....	- 10 -
B. La salle polyvalente et le stationnement.....	- 11 -
1. Localisation de la Maison du Village	- 11 -
2. La Maison du Village et son terrain	- 11 -
C. Le stationnement	- 18 -
1. Les stationnements au niveau de la commune.....	- 18 -
2. Les aménagements relatifs aux stationnements prévus en 2008	- 19 -
II. Le stationnement un problème à résoudre	- 20 -
A. La Mise en situation	- 21 -
B. L'analyse du site	- 21 -
C. Les enjeux.....	- 22 -
1. Enjeux 1 : Créer des places de stationnement.....	- 22 -
2. Enjeux 2 : Redonner vie à la Maison du Village.....	- 22 -
3. Enjeux 3 : Intégrer l'aménagement au paysage, à son environnement.....	- 26 -
III. Les propositions d'aménagements	- 29 -
A. Plan de stationnement et de circulation	- 30 -
1. L'entrée et la sortie	- 30 -
2. Les places de stationnement à l'avant du bâtiment	- 30 -
3. Les places de stationnement à l'arrière du bâtiment.....	- 31 -
4. Des places de stationnements pour tout type de véhicule et d'utilisateur.....	- 31 -
5. Les cheminements et les passages piétons	- 31 -
6. L'accès à l'antenne radiotéléphonique	- 31 -
B. Les solutions techniques	- 32 -
1. La voirie	- 32 -
2. Les espaces verts, équipements sportifs et aire de jeux	- 33 -
3. L'éclairage	- 36 -
4. Une solution aux détériorations.....	- 37 -
C. Schéma et représentations de l'aménagement.....	- 40 -
1. Le schéma	- 40 -
2. Les dessins	- 41 -
D. Le Volet financier	- 42 -
1. Le coût.....	- 43 -
2. Les financements.....	- 44 -
Conclusion.....	45
Table des Illustrations.....	47
Table des matières.....	48
Bibliographie.....	50

Introduction

Asnières-sur-Oise a longtemps été une commune royale, puis au fil des années est devenue un bourg industriel. Aujourd'hui cette petite commune rurale se développe et construit sa nouvelle identité. Son développement se veut respectueux du patrimoine historique et de son environnement naturel. C'est pourquoi il me paraît essentiel de brosser rapidement son cadre historique.

Dès 907, le village était déjà un bourg structuré avec une église et un château royal. Placée sur la grande ligne des excursions et des chasses royales, Asnières-sur-Oise a pu bénéficier de cette présence royale qui l'a fortement marquée et a laissée de nombreux témoignages prestigieux. Louis VIII, dans le souci d'organisation politique, concéda en 1224 une « charte » aux habitants d'Asnières qui leurs permirent d'élire un maire et d'utiliser un sceau qui est aujourd'hui l'emblème de la commune. Son fils, St Louis, en 1228, décida de faire bâtir une abbaye cistercienne dans les marais isolés, à proximité de l'Oise. L'Abbaye de Royaumont va jouer un rôle important dans l'histoire d'Asnières. Après la Révolution, l'abbaye a été nationalisée. Les différents propriétaires, qui se succédèrent, l'ont convertie d'abord en filature de coton, puis en manufacture d'impression. Lors de la Grande Guerre on y a installé un hôpital dirigé par des femmes écossaises. Et à présent Royaumont est un centre culturel reconnu d'utilité publique.

Le milieu « naturel » a été façonné par les activités humaines. A partir du XIX^{ème} siècle, les différentes cultures (asperges, pommes de terre, ...) ont contribué à la richesse agricole du village. La modernisation commence au milieu du XIX^{ème} siècle, avec l'apparition d'industries, de commerces. En 1862, s'établit une usine d'article de caoutchouc (imperméabilisation de toiles par imprégnation de caoutchouc, fabrication de balles et de jouets, ...).

Actuellement Asnières-sur-Oise appartient au parc naturel régional. L'enjeu du Parc est de préserver la ruralité et le patrimoine du territoire qui sont menacés par la pression foncière due à la proximité de Paris et de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles De Gaulle. Dans ce contexte, la commune doit avant tout se développer en proposant des structures d'accueil aux nouveaux habitants et des structures liées au tourisme. La salle polyvalente va jouer un rôle majeur dans la vie de village. Déjà aujourd'hui on y trouve une bibliothèque, quelques associations. Mais ceux-ci n'est qu'un avant goût de ce qui a été attribué à la Maison du Village dans les prochaines années. Elle devrait devenir un endroit de cohabitation de plusieurs associations et générations. Afin que ce développement se réalise dans les meilleures conditions, plusieurs aménagements seront à prévoir. Une analyse du village et du terrain de la salle polyvalente permettra de mieux définir les besoins et les dysfonctionnements. Les propositions d'aménagements, présentées à la fin de cette étude, sont des suggestions qui tiennent lieu de solutions ou de conseils.



Première Partie :

Présentation d'Asnières-sur-Oise et de la Maison du Village

I. Présentation d'Asnières-sur-Oise et de la Maison du Village

A. Présentation de la commune Asnières-sur-Oise

1. Localisation

Asnières-sur-Oise est une petite commune rurale de 2498 habitants (recensement 1999), située en Ile-de-France dans le département du Val d'Oise (95270).



Schéma 1: Carte de France¹

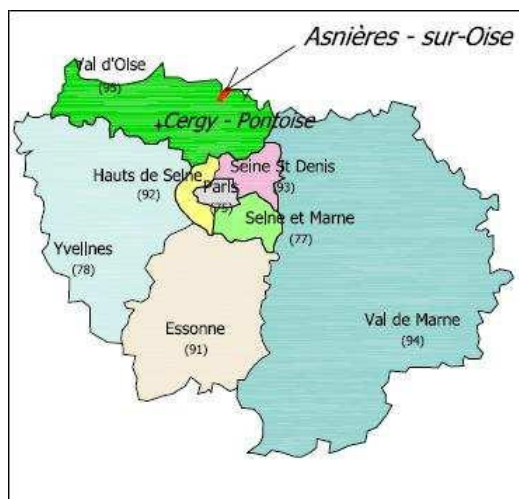


Schéma 2: Carte de L'Ile de France²

La commune d'Asnières-sur-Oise comprend trois écarts: le hameau de Bâillon (en lisière de la forêt de Chantilly), les écarts de Royaumont et le petit hameau des Tilleuls. Asnières-sur-Oise est située en position très particulière. Elle occupe l'extrême Nord du Val d'Oise en position limitrophe avec le département de l'Oise. L'entité Asnières-sur-Oise – Royaumont – Bâillon est située à l'intersection de la vallée de l'Oise et de l'Ysieux. Son étendue est l'une des plus grandes du Val d'Oise. Asnières-sur-Oise s'étend sur une surface de 1407 hectares.

Asnières-sur-Oise reste aujourd'hui en marge des principaux axes radiaux franciliens. Ceci dit, il existe des axes de communication vers Paris. Elle se trouve à une trentaine de kilomètre de l'A16. Aucun chemin de fer ne la traverse, Asnières-sur-Oise se situe à 2,5 Km de la gare la plus proche, la gare de Viarmes. Asnières-sur-Oise est accessible par la RN 1 puis la D 909 ou par le transilien Paris Nord. La commune se situe à 30 Km au nord de Paris.

¹ Source : <http://lesservices.services-public.fr/images/cartes/idf.gif>, apport personnel

² Source : <http://jfbradu.free.fr/cartesvect/fdcfrance.htm>, apport personnel

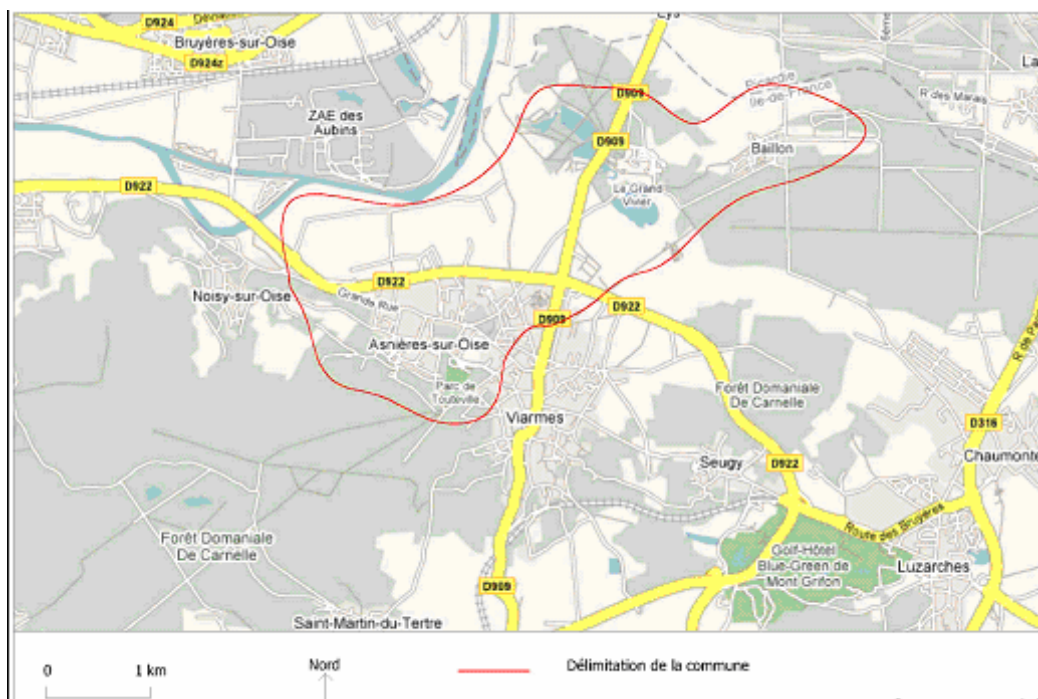


Schéma 3: Localisation d'Asnières-sur-Oise³

Asnières-sur-Oise reste aujourd'hui en marge des principaux axes radiaux franciliens. Ceci dit, il existe des axes de communication vers Paris. Elle se trouve à une trentaine de kilomètre de l'A16. Aucun chemin de fer ne la traverse, Asnières-sur-Oise se situe à 2,5 Km de la gare la plus proche, la gare de Viarmes. Asnières-sur-Oise est accessible par la RN 1 puis la D 909 ou par le transilien Paris Nord. La commune se situe à 30 Km au nord de Paris.

Le bourg s'insère en bas de pente, sur la rive droite de l'Oise. La moitié du territoire se compose de champs, de forêts royales et classées, de marais, de plans d'eau et d'un important réseau hydraulique. En son sein Asnières-sur-Oise possède de grands parcs. Le bâti est masqué par les arbres, qui en émergent, ce qui tend à se confondre visuellement avec la forêt de Carnelle.

La commune d'Asnières sur Oise est aussi proche qu'éloignée de la capitale : proche du point de vue géographique et éloignée car le réseau routier n'est pas approprié.

Cette proximité avec la capitale n'est pas la seule caractéristique de la commune : Asnières sur Oise a un environnement très boisé. La prise en considération de l'environnement jouera un rôle important dans la conception d'un projet d'aménagement.

2. Economie

Son développement économique est essentiellement lié à la région parisienne. Les principaux pôles de travail, d'après la DDE 95, sont Paris et Roissy. Les allers-retours effectués entre le lieu de travail et du domicile confèrent à la commune un profil urbain.

Cependant, la commune possède de nombreuses activités disséminées dans son tissu urbain. D'après le rapport de présentation du PLU, sur le territoire ont été recensés 14 commerces, 13 artisans, 11 productions industrielles et 31 services. Beaucoup de ces

³ Source : [http : maps.google.fr](http://maps.google.fr), apport personnel

activités font l'objet d'une concentration autour de la place de l'église (sauf les artisans et les industries). Autour de la place de l'église se trouve un Bar-tabac, un restaurant italien, une épicerie, une boulangerie, un coiffeur, une pharmacie, la poste et des cabinets de médecin.

Malgré le fort potentiel touristique de la commune, on note une absence de structure d'accueil du tourisme.

En effet, Asnières-sur-Oise doit développer son tourisme car elle possède un important patrimoine historique et naturel .

3. Patrimoine

Parmi le patrimoine bâti, trois bâtiments sont protégés au titre de Monuments historiques:

- L'église St Rémi, éditée aux XIIème et XIIIème siècles
- L'abbaye de Royaumont, la plus grande abbaye cistercienne d'Ile de France, fondée par St Louis
- Le château de Touteville

A cela s'ajoutent d'autres bâtiments non classés, mais tout aussi intéressants: le Château de Bâillon, le Château Neuf, le Château de la Reine Blanche et des lavoirs...

Un autre bâti participe à l'identité de la commune datant de la révolution industrielle : la friche industrielle VULLI, l'Usine Delacoste. Cette fabrique d'articles en caoutchouc a connu un plein essor, dans les années 1950/1960, avec les jouets en caoutchouc. Cet essor a été marqué par la création de la fameuse girafe Sophie.

Asnières-sur-Oise est concerné par 3 sites protégés au titre des Monuments historiques:

- Le site de l'Abbaye de Royaumont et le hameau de Bâillon (site inscrit)
- La forêt de Carnelle (site inscrit)
- La vallée de l'Ysieux site classé

Outre ces protections, le territoire d'Asnières-sur-Oise est aussi concerné aussi par plusieurs inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : Etangs et Marais de Royaumont, Marais d'Asnières-sur-Oise, et la Forêt de Carnelle.

4. Le contexte intercommunal

Asnières-sur-Oise est soumise à un ensemble de contrainte supra – communale :

- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-De-France)
- PDU (Plan de Déplacement Urbain)
- PPRIVO (Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Vallée de l'Oise)
- Plan Vert d'Ile-De-France
- PNR Oise – Pays de France (Parc Naturel Régional)

Plan Vert d'Ile-De-France et le PNR visent à préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel. Pour atteindre de tels objectifs, ces outils de gestion du territoire doivent permettre de maîtriser l'évolution du territoire en terme de développement urbain, économique et touristique.

En outre, depuis 2004, la commune d'Asnières-sur-Oise a intégré la communauté de commune de Carnelle Pays de France. Aujourd'hui Carnelle Pays de France comprend 10 communes, ce qui correspond à une population de 20.074 habitants.

Les compétences de la communauté de commune se séparent en trois catégories.

Les compétences obligatoires concernent l'aménagement de l'espace et le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement. Des opérations doivent concourir à l'embellissement des villages, et la mise en valeur du paysage.

Les compétences facultatives s'intéressent au cadre de vie, en terme de développement d'équipements culturels et sportifs, et de protection de l'environnement et du patrimoine voirie.

5. Population

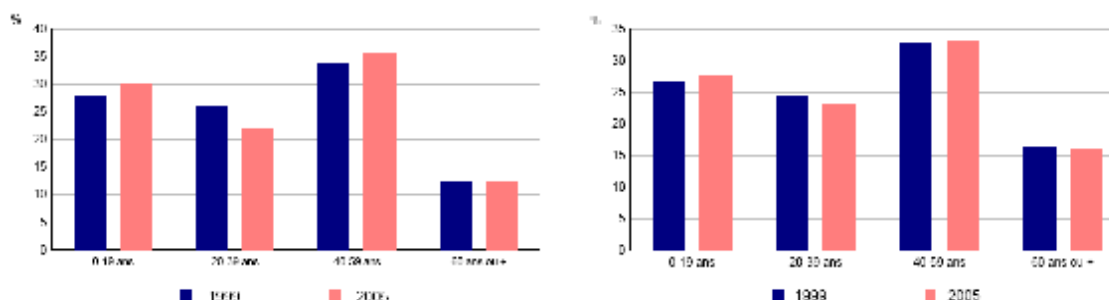


Figure 1 : Répartition des hommes selon les âges et Répartition des femmes selon les âges⁴

La population comprise entre 0 – 19 ans et 40 – 59 ans a augmenté, tandis que les habitants de 20 – 39 ans ont diminué parce qu'ils ont quitté Asnières-sur-Oise. Et le nombre de seniors n'a pas évolué, mais reste élevé.

Depuis 1999, la commune connaît une augmentation de la population de l'ordre de 0,7% par an.

La croissance d'Asnières-sur-Oise est due à un solde naturel positif. Par ailleurs la commune subit actuellement un solde migratoire négatif ce qui est dû en partie à l'une offre défailante de petits logements et de locatifs.

En effet, le parc de résidences principales est en majorité occupé de grandes propriétés, avec un taux de 87,5%. La population est composée majoritairement de couple de 40 ans qui possèdent un niveau de vie relativement aisé. Une grande partie de la population appartient à la catégorie socio - professionnelle de cadre.

La commune se fixe à titre indicatif un plafond de 3000 habitants en 2013. Afin de pouvoir maîtriser cette évolution, la commune souhaite limiter la division de logements existants et choisit plutôt le développement de logements neufs dans le tissu urbain et sur la friche industrielle (source : PLU).

Avec l'arrivée des nouveaux habitants la commune doit proposer des équipements sportifs, culturels, ludiques et des infrastructures adéquates.

6. Les infrastructure et équipements de la commune

A l'échelle de la commune, il existe deux écoles : l'école primaire et maternelle Blanche de Castille (Asnières-sur-Oise) et l'école du Bois Bonnet (Baillon). La commune devra prévoir avec l'arrivée de ces nouveaux habitants, l'agrandissement de ces établissements scolaires.

Des équipements libre accès sont disponible à Baillon et à Asnières-sur-Oise. A Baillon coté de l'école du Bois Bonnet, les jeunes ont à disposition une table à ping-pong, des poteaux de basket-ball et des cages de football. Derrière la Maison du Village, à Asnières-sur-Oise, le terrain est équipé d'une table de ping-pong, d'un terrain multisports, de poteaux de basket-ball et d'un terrain de skateboard. A la lisière de la forêt de Carnelle, le parc de Touthville propose un terrain de football, appelé stade Delacoste, est utilisé par les collégiens de Viarmes, ou, à l'occasion de rencontres sportives.

Certes, la commune a des équipements mais ils restent insuffisants.

⁴

Source : INSEE

7. Les aménagements prévus en 2008

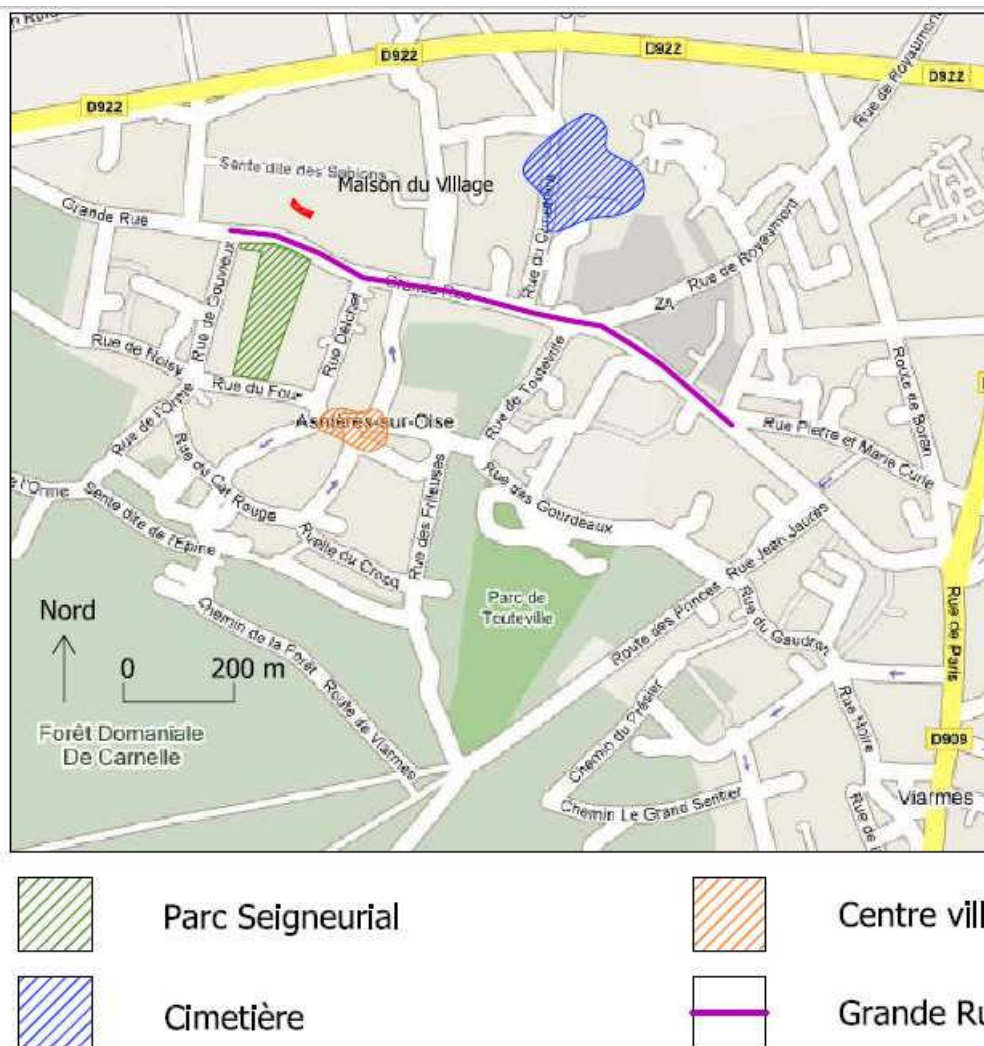


Schéma 4 : Localisation des aménagements 2008⁵

- Les Travaux effectués sur la Grande Rue entre 2007 – 2008 :

La Grande Rue a subi ces dernières années plusieurs mutations. Celles-ci sont à l'origine d'une requalification. Cette voie départemental n° 922 deviendra, après les travaux, une voie communale. Ces travaux consistent à l'enfouissement des réseaux concessionnaires (EDF, France Télécoms) et de l'éclairage public, à la réfection de la voirie et des trottoirs. A cette occasion, la commune a profité de faire différents aménagements. Sur le tronçon entre le rond point et l'intersection de la Grande Rue et la rue de Delchet, un système de chicane a été installé afin de ralentir les véhicules. Dans la même perspective, devant la Maison du Village, la rue a subi un profilage. Ces travaux vont prochainement permettre un aménagement paysagé devant le stade Delacoste.

- Les Travaux qui seront effectués sur la commune :

Outre les travaux dus à la requalification, la commune a prévu d'autres aménagements: du

⁵ Source : [http : maps.google.fr](http://maps.google.fr), apport personnel

centre du village, du Parc Seigneurial, et des abords du cimetière de Baillon. Les deux premiers aménagements répondent à des objectifs fixés par la Communauté de commune Carnelle Pays de France.

Ces différents travaux ont été financés par une subvention du Syndicat d'électricité du Val d'Oise, du Conseil Général et naturellement par la commune.

Afin de bien cerner les enjeux de la Maison du Village, du terrain, et du stationnement, il est nécessaire de s'intéresser à l'histoire (leurs passés), à leurs usages (leurs présents), aux projets futurs

B. La salle polyvalente, dite « Maison du Village » et le stationnement

1. Localisation de la Maison du Village

La Maison du Village se situe au nord - est de la commune. On peut y accéder par voie carrossable avec la Grande rue, sinon par voie piétonne avec la sente des sablons. La salle polyvalente se situe à l'écart des infrastructures de la commune et des hameaux les Tilleuls et Baillon. Sa localisation n'est le résultat du choix stratégique géographique, mais répond à des besoins et des disponibilités d'une époque.

2. La Maison du Village et son terrain

a) Présentation du terrain

(1) Histoire

La commune a pu acquérir ce terrain grâce au droit de préemption parce qu'il était en ZAD (Zone d'Aménagement Différé). A l'époque, certains terrains, dont celui-ci, appartenaient à l'industrie Delacoste. Cette industrie, en déclin, a décidé de vendre ses terres et ses propriétés. Ses terres, auparavant, étaient destinées à ses ouvriers et ses cadres qui étaient logés dans ses propriétés. Sur le terrain, où est implanté aujourd'hui la salle polyvalente, il y avait une ruine. Aujourd'hui dans le PLU, le terrain est situé en zone AU.

Deux raisons principales ont conduit la commune à acquérir ce terrain. La première, l'achat de ce terrain devait ralentir la construction de lotissements. Dans les années 80, la commune a vu son nombre de lotissements augmenter de manière considérable, ce qui a attiré de nouveaux habitants. La deuxième raison découle de la première. La commune avait besoin de ce terrain pour répondre aux exigences de cette nouvelle population (sports, écoles ...etc.).

(2) Sa localisation et son environnement

Au sud de la salle polyvalente se trouve un parc seigneurial en zone classée. A l'ouest de ce parc, il y a un bâtiment classé dans le patrimoine historique. Ce bâti était appelé le petit Royaumont, car c'était la dépendance du château de la Reine Blanche. A l'ouest de la salle polyvalente, il y avait un grand terrain, un parc, qui a été divisé en plusieurs parcelles. A l'est, il y a des habitations individuelles. Au nord de ces habitations et de la salle polyvalente, ce sont des terrains agricoles, dont une parcelle appartient à la commune. Celle-ci est mise à la disposition des jeunes sportifs de BMX.

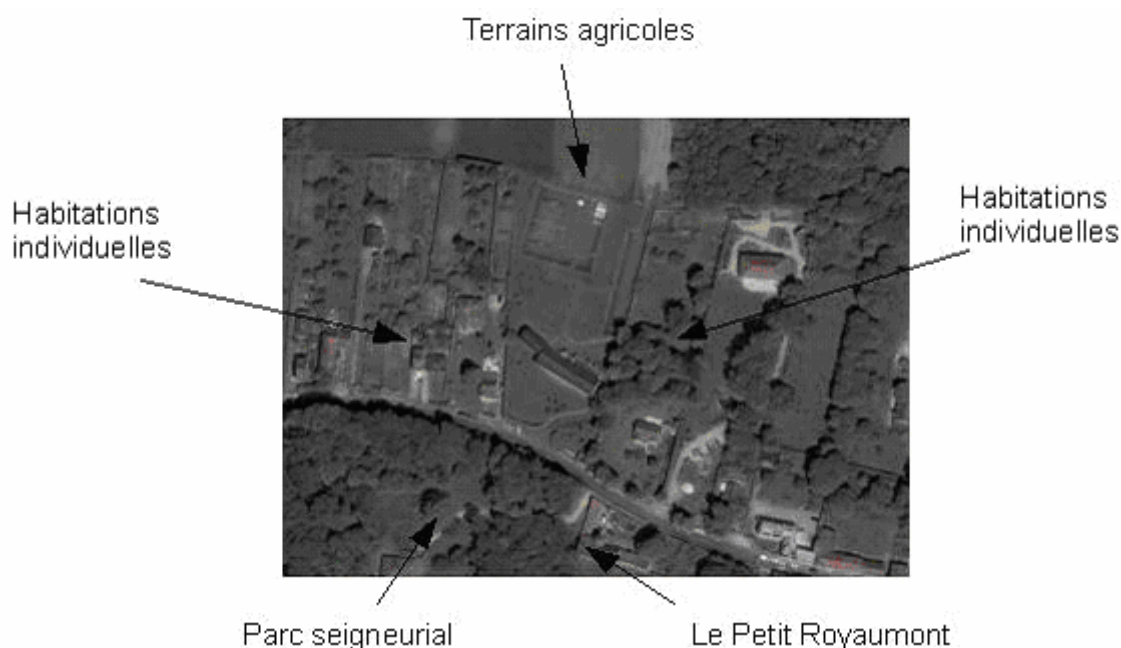


Schéma 5 : Présentation des terrains avoisinants la Maison du Village⁶

(3) Ses caractéristiques techniques

Surface (m ²)	7050
Emprise au sol du bâti (m ²)	431
Emprise au sol de la végétation: surface de gazon (m ²) arbres (nombre et essences)	5140 - 5 prunus pissardii - 3 Pyrus communis - 17 essences indéterminées
Emprise du terrain de sport (m ²)	1150

Le terrain a un dénivelé sur 130 m de 6 m.

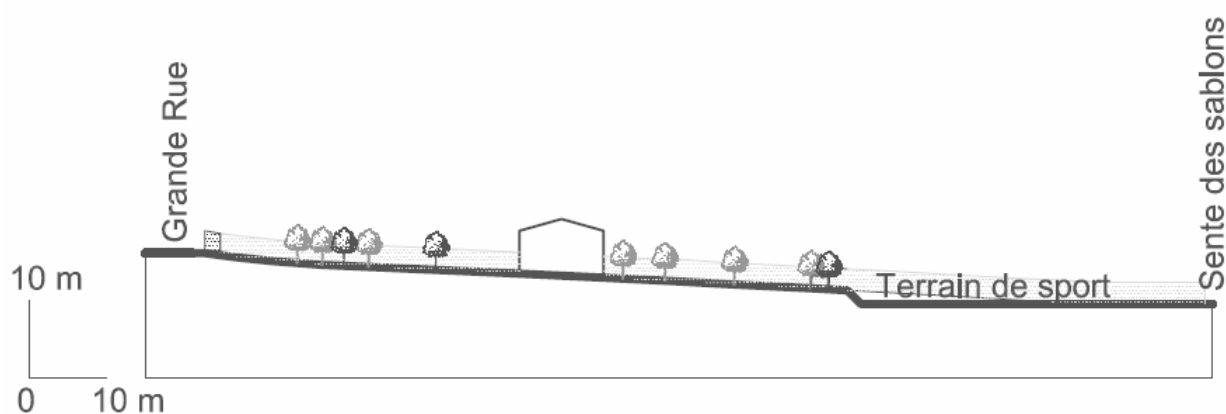


Schéma 6 : Coupe sud - nord de la Maison du Village⁷

⁶ Source : google earth 2006, apport personnel

⁷ Source : carte topographique, réalisation personnelle

b) Présentation de la Maison du Village

(1) Histoire

A la demande de l'association des foyers ruraux, la maison du village d'Asnières sur Oise a été construite, en 1984. Ces locaux servaient à organiser une multitude d'activité pour le jeune de tout âge, et même des jeunes en difficulté. Mais par l'ampleur de cette association, pour des fins politiques, la municipalité a préféré remplacer cette association par OSCASO (Office Social Communal Asnières Sur Oise). L'association des foyers ruraux s'est alors dissoute. Depuis, la vie de village a perdu de son dynamisme. La mairie louait la plupart du temps la maison du village pour des réunions de famille (mariage, ...).

(2) Ses caractéristiques

Le bâti est implanté sur la Grande Rue, d'Asnières sur Oise, sur l'artère principale d'un grand terrain descendant en pente douce vers le nord. L'emplacement du bâti a été déterminé en fonction de la surface constructible du terrain. Seule la moitié sud du terrain est constructible.

C'est un bâtiment de type L de 3ème catégorie. Il comprend un rez-de-chaussée avec une salle polyvalente, un foyer bar, et divers services (vestiaires, sanitaires, office...) ainsi qu'un club pour les personnes âgées. A l'étage prennent place des locaux d'activités diverses (coutures, modelages, céramique, laboratoire de photographie), ainsi qu'une bibliothèque.

Le bâtiment a été dessiné par l'architecte des bâtiments de France, M. Mage. Dans le souci d'intégration du bâtiment dans son environnement agricole, il a été projeté esthétiquement comme une ferme.

(3) Ses usages⁸

(a) Planning hebdomadaire 2006 / 2007

Jours	Temps d'occupation	Par qui ?	Jours	Temps d'occupation	Par qui ?
Lundi	4 h30	Écoles	Jeudi	4 h30	Écoles
	3 h45	Sport et loisirs		3 h30	Cheveux blancs
	2 h15	Double Jeux		6 h	Sport et loisirs
Mardi	7 h	Sport et loisirs	Vendredi	1 h30	Gym Volontaire
	2 h	Gym Volontaire		2 h30	Écoles
Mercredi	9 h	Sport et loisirs		6 h	Sport et loisirs
	8 h30	La main déliée	Samedi	3 h30	Sport et loisirs
	3 h	bibliothèque		1 h30	Bibliothèque

⁸

Source : Mairie

(b) Planning annuel 2007

Mois	Combien de temps? (en jour)	Par qui ?	Mois	Combien de temps? (en jour)	Par qui ?
Janvier	6	Particuliers		1 1	Amateurs de théâtre Exposition de dessin
	1	Voeux du Maire	Juillet	Le mois	Centre aérée
	2 2	Cheveux Blancs Double Jeux	Août	3	Particuliers
Février	2	Particuliers	Septembre	4	Particuliers
	1 1 6	Cheveux Blancs Double Jeux Sport et Loisirs		2	Sport et loisirs
Mars	2	Particuliers		1 2	Portes ouvertes Jumelages
	1 1	Double Jeux Sport et Loisirs	Octobre	1	Jumelages
	1	Puériculture		1 1 2 1	Concert métal Théâtre 8 femmes Soirée country Soirée concert jazz/soul
	1	Soirée Cinéma	Novembre	2	Particuliers
Avril	4	Particuliers		1 1 1	Sport et loisirs Association des fêtes Beaujolais
	1	Sport et Loisirs		1	Jumelage
	1 1	Puériculture CCAS	Décembre	1 1 1 1 2	Médiéval repas CCAS Arbre de Noël Repas du personnel La tarandella
	1	Soirée Salsa			
Mai	2	Particulier			
	5	Sport et Loisirs			
	1 2 1	Théâtre Dellieux Concert Rock			
Juin	4	Particuliers			
	2	Double Jeux			

(c) Synthèse

Tout au long de la semaine, les associations (Cheveux blancs, Sport et loisirs, La main

Déliée, ...) se répartissent dans les différentes salles de la Maison du Village.

Les week-ends, elle est louée pour les rencontres familiales (mariages, fêtes...). Mais, la salle reprend petit à petit sa fonction initiale. Dans cette optique, elle est réservée de plus en plus à accueillir des manifestations artistiques (orchestre, groupes musicaux, théâtres...).

En été, les associations n'ont plus besoin des locaux, la commune récupère le bâti pour le mettre à la disposition des centres aérés. La Maison du Village accueille dans le mois de juillet environ 49 enfants de 6 à 14 ans.

A l'heure actuelle, ce lieu n'est pas beaucoup fréquenté par les jeunes. Mais des locaux sont mis à leur disposition, dans le cadre du projet d'espace jeune. D'ailleurs dans les prochains mois, la municipalité et les jeunes d'Asnières, de Baillon et des Tilleuls vont se réunir pour pouvoir concrétiser ce projet. Les jeunes pourront alors se réunir, dès 14 ans, dans des locaux de la Maison du Village pour discuter, organiser des sorties, écouter de la musique....

(4) La Maison du Village et les politiques de la commune

(a) Aujourd'hui

Outre le fait que la structure de la Maison du Village soit peu attractive par son aspect vieillissant, le bâtiment est aussi l'objet de dégradations multiples comme des graffitis. Pour lutter contre ces dégradations volontaires, une partie du budget 2007 a été dédié à la modernisation d'un moyen de surveillance par l'installation de vidéo. Dans ce même budget, une part a été consacrée à la rénovation du bâtiment : le changement des portes. En 2007, la Maison du Village représentait 1,68% des investissements et 0,50% des recettes.

La Mairie possède aussi une parcelle qui fait prolongation avec le terrain de la Maison du Village. Sur ce terrain, il y avait un jeu de boule. L'entretien de cet espace était à la charge d'une association qui aujourd'hui n'existe plus.

En 2005, la commune a signé une convention avec trois opérateurs candidats Orange, Bouygues Télécoms et SFR. Dorénavant une partie de ce terrain est loué pour l'emplacement d'un pylône radiotéléphonique. D'après le conseil municipal datant du 8 février 2005, les opérateurs versent une redevance de 9000 euros par an.

(b) Projection dans le futur

En considérant la fréquentation de la Maison du Village, ainsi que la taille des événements culturels, on pourrait envisager une extension du bâtiment. Cependant, même avec sa dimension actuelle, les places de stationnement sont insuffisantes. Le bâtiment, à l'heure actuelle, ne peut accueillir que 110 personnes.

La commune reçoit volontiers toutes initiatives dans le but d'animer le village en mettant à disposition des locaux. Elle multiplie les concerts et soirées. De plus elle soutient et favorise toutes démarches de personnes qui seraient intéressées à organiser des spectacles. L'année dernière, la commune a investi dans l'équipement de « scène » : des rideaux de scène ont été posés. Elle a équipé la salle de régie de son et d'éclairage.

La Maison du Village est un lieu fréquenté par toutes les générations grâce entre autre aux différentes manifestations organisées comme le concert de rock métal, des pièces de théâtre produites par l'atelier théâtre des Arts Mélangés (par exemple)...

(5) Représentation du terrain et du bâti

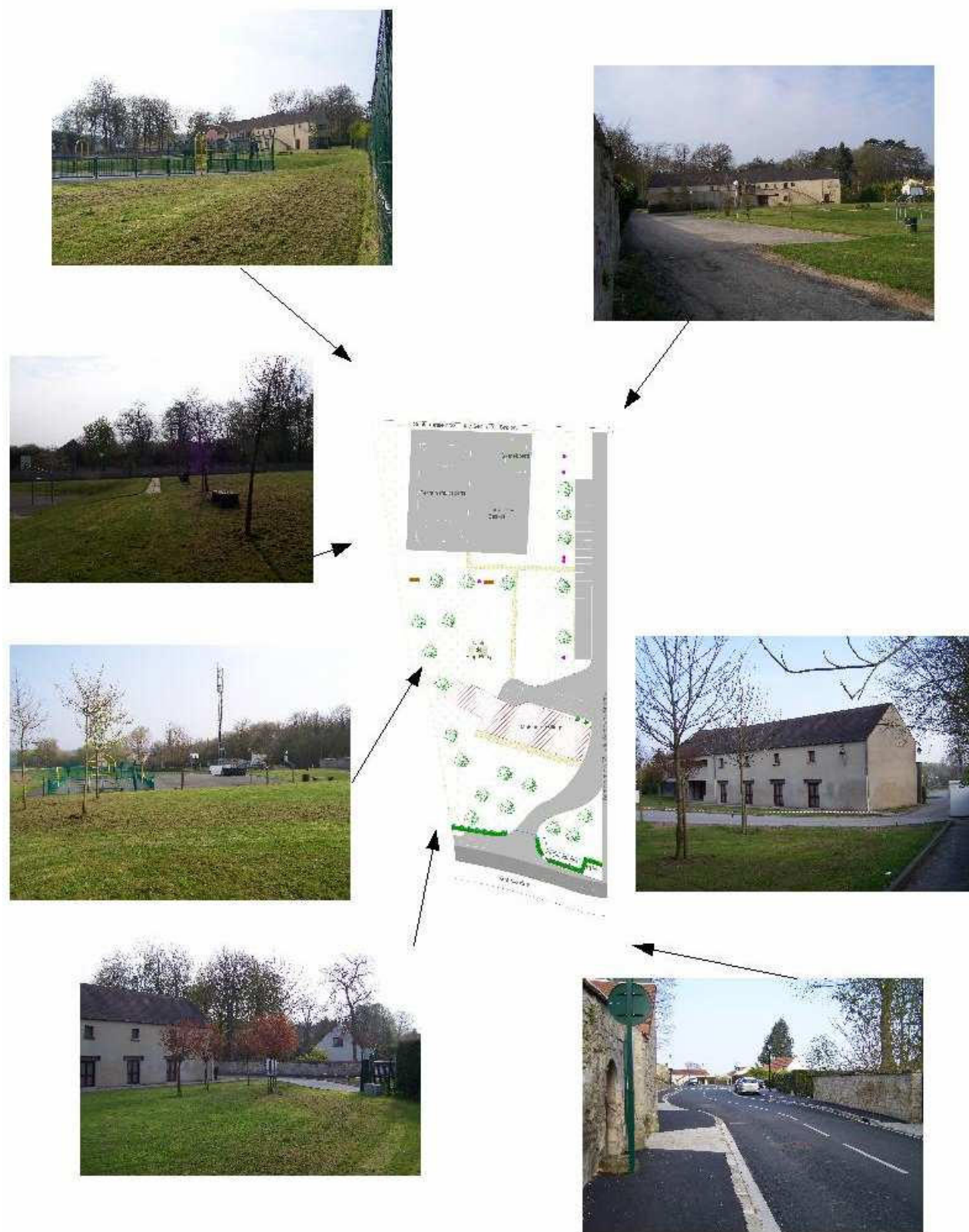


Schéma 7 : Présentation du terrain de la Maison du Village en photos⁹

(6) Le plan masse du terrain



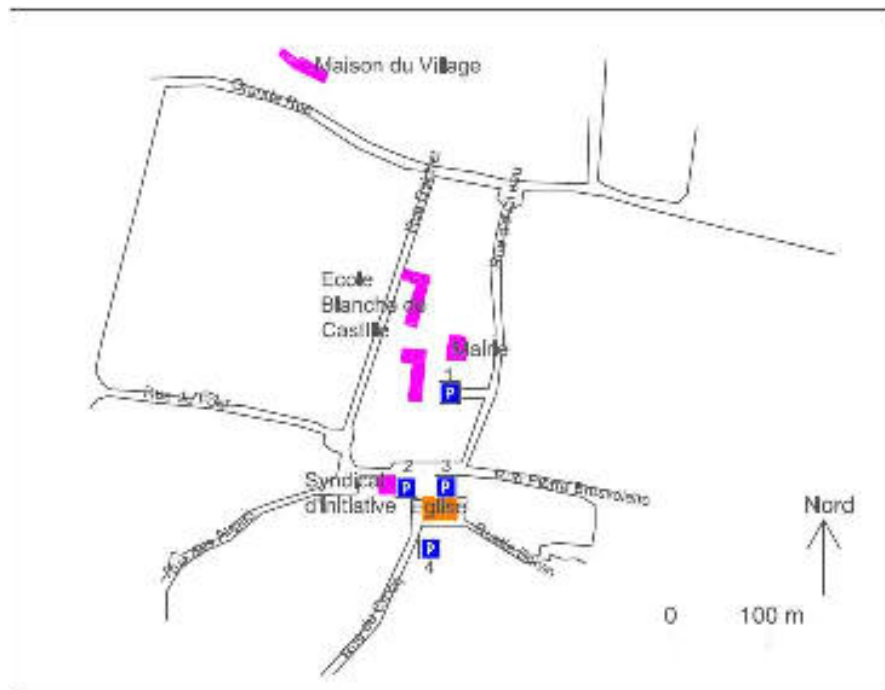
Schéma 5 : Plan masse de la Maison du Village¹⁰

¹⁰ Source : réalisation personnelle

C. Le stationnement

1. Les stationnements au niveau de la commune

Les parkings se concentrent dans le centre ville. Les quatre parkings officiels possèdent :



Parking 1: 18 places
Parking 2: 5 + 7 places
Parking 3: 19 places
Parking 4: 20 places

Schéma 6 : Emplacement des parkings¹¹

2. Les aménagements relatifs aux stationnements prévus en 2008

Le stationnement en centre ville sera traité dans deux lieux différents.

- L'aménagement de la place de l'église:



Schéma 7 : Aménagement de la place de l'église¹²

L'aménagement de la place de l'église sera conçu de telle manière à assurer une mixité des fonctions et de réduire la présence des véhicules. Il n'y aura pas de réelle délimitation entre

¹¹ Source : Carte communale, Apport personnel

¹² Source : Étude d'aménagement d'Asnières sur Oise, Juillet 2006, Atelier 15

l'espace réservé aux véhicules et celui des piétons. Les places de stationnements devant la placette du Syndicat d'initiative (5 places), le bar tabac (7 places) et l'église (19 places) ne seront plus matérialisées. Seules les places sur la terrasse du presbytère (20 places) seront maintenues. L'aménagement envisagé veut redonner à ce centre une image traditionnelle. La convivialité du lieu va être donnée par la plantation d'arbres de hautes tiges et les cheminements piétonniers bordés de parterre fleuri. De plus, le patrimoine hydraulique de la ville sera mis en valeur avec un réseau de fontaine et de petits ruisseaux canalisés. Le traitement du sol imposera intuitivement l'emplacement des places de stationnements.

Un espace qui relève du patrimoine hydraulique (lavoir – abreuvoir) va être redéfini et mis en valeur. Actuellement, cet espace fait office de parking (8 places). L'aménagement prévoit la suppression de toutes les places de parking au profit des piétons.

- L'aménagement du Parc Seigneurial :



Schéma 8 : Plan d'aménagement du Parc seigneurial¹³

Une aire de stationnement, cependant, va être créée à l'intérieur de l'enceinte du Parc Seigneurial. Cette aire comprendra une quarantaine de places qui permettra de libérer l'entrée en demi-lune du Parc. Elle sera destinée avant tout aux habitants du quartier. Bien qu'elle soit à l'intérieur de l'enceinte du Parc, elle sera toujours accessible. Le parc est situé entre les deux rues : rue du Four et Grande Rue. L'aménagement du parc prévoit un cheminement principal nord – sud. L'aboutissement du petit chemin coté Nord donnera sur la Grande Rue juste en face de la Maison du Village.

La commune d'Asnières sur Oise a un fort potentiel touristique qui n'est pas exploité d'un point de vue économique et social. Des infrastructures et des équipements d'accueil au public ou aux habitants sont défectueux déjà au niveau des structures existantes, par exemple la salle polyvalente. Le stationnement des véhicules est un des problèmes majeurs dans l'accueil des touristes. Il va être traité dans deux endroits de la ville. Mais ce nouveau stationnement n'est pas destiné aux équipements ludiques mais à la vie quotidienne des habitants. Le diagnostic, traité dans la prochaine partie, montre que la salle polyvalente d'Asnières sur Oise a besoin d'un réaménagement du parking et des équipements ludiques qui l'entoure.

¹³

Source : Étude d'aménagement d'Asnières sur Oise, Juillet 2006, Atelier 15



Deuxième Partie :

Le stationnement un problème à résoudre

II. Le stationnement un problème à résoudre

A. La Mise en situation

Ce soir, à la Maison du Village, est organisé une soirée. Une centaine de visiteurs sont attendus.

Les places de stationnement à l'arrière du bâtiment sont déjà occupées par les véhicules des intermittents, par la police municipale, par des personnes organisatrices...

Il reste une dizaine de place à l'avant du bâtiment et quelques unes à l'arrière.

Le visiteur, qui se rend à cette soirée, veut se garer sans difficulté et le plus proche possible de l'entrée de la salle. Cependant quand il arrive sur le lieu après avoir fait le tour du parking, il doit rebrousser chemin pour se garer le long de la route ou sur l'herbe devant le bâtiment.

Outre le manque de place de stationnement, les organisateurs utilisent parfois des minibus ou des véhicules utilitaires. Pour ces véhicules, la configuration de ce parking ne possède pas une surface suffisante pour faire facilement demi-tour.

B. L'analyse du site

Le problème de stationnement se pose surtout quand la salle fait l'objet de réservation par les particuliers ou lors les soirées...

Durant la semaine ce problème est plus ou moins important en fonction des activités et du flux de gens. Quand la salle est occupée par les écoles, le problème ne se pose pas. Mais quand la salle est occupée par des associations, les places de stationnement peuvent manquer ponctuellement ou de manière plus constante. Cela dépend du type de manifestations ou d'associations. Par exemple, pour l'association Sport & Loisirs, les adhérents sont des jeunes. Ce sont les parents qui les amènent et les reprennent. Ici, le manque de place est ponctuel. En revanche si les adhérents sont des adultes possédants des voitures, le parking est occupé plus longtemps.

D'autant plus, que le bâtiment peut être occupé par plusieurs associations en même temps. Les horaires d'ouverture de la Bibliothèque corréntent avec les horaires des associations (Sports & Loisirs et La Main déliée).

La solution qui consisterait à créer un parking dont la capacité serait celle des périodes de pointe n'est pas satisfaisante. La majorité du temps, le site serait défiguré par un grand parking vide.

Ce parking est mis à la disposition des usagers et non pas des habitants. Les véhicules peuvent venir s'y garer seulement lorsque la Maison du Village est occupé par des associations. Mais les piétons ont accès aux équipements de sports à tout moment, en empruntant la sente des sablons. Il y a un plateau sportif récent qui comprend deux terrains de basket et un terrain pour les skateboards. Les habitants ont aussi accès à un autre terrain communal, par le biais de la Maison du Village. Sur ce terrain ils peuvent pratiquer des sports tout terrain (motos...).

La surface de l'aire de stationnement doit correspondre à l'usage le plus courant. Or, de plus en plus la salle est le siège des manifestations culturelles qui rassemblent en moyenne une centaine de personnes. Le stationnement existant comprend 25 places, ce qui n'est pas suffisant. Pour répondre à ce besoin, une cinquantaine de places de stationnements seraient nécessaires. Dans le cadre d'une politique préventive, l'offre de stationnement va être supérieur à la demande, de manière à éviter le stationnement sauvage ou sur l'ancien terrain de jeu de boule.

Mais, lorsque l'affluence se produit pendant une courte durée, le problème de stationnement ne se pose pas.

Dans tous les cas, différentes précautions seront à envisager dans les propositions d'aménagement:

- La sécurité des piétons et des modes de transports doux : différents cheminements seront créés afin d'éviter aux usagers d'interférer avec la circulation automobile.
- Les aires de stationnement seront bien délimitées par rapport à l'aire de jeux et aux cheminements des piétons.
- Les usagers seront incités à respecter le sens de la circulation grâce à une signalétique adaptée et lisible.

L'aménagement doit s'appuyer sur les différentes perceptions selon les catégories d'usager (par exemple du point de vue de l'automobiliste et des visiteurs à pieds).

Les différentes personnes interrogées n'ont pas signalé de problème de stationnement, durant la semaine. Mais si un aménagement devait être projeté, il ne devait pas détruire l'identité du site. Sur le site les espaces verts ont une grande importance.

Or, la surface de stationnement doit doubler. Une partie de l'espace vert va être remplacé par des places de stationnement. Quelques arbres seront probablement déplacés. Les arbres présents ont été planté, en 2001, dans le cadre de l'opération « un bébé, un arbre, ils grandiront ensemble » en partenariat avec l'ONF.

Outre le problème de stationnement, certains équipements du site sont dégradés. On peut relever parmi cet équipement : le terrain skateboard, la table à ping-pong, le mur du côté de la sente des sablons, le mobilier urbain est assez hétérogène (plusieurs types de lampadaires...) et insuffisant. La nuit, le parking n'est pas éclairé.

C. Les enjeux

1. Enjeux 1 : Créer des places de stationnement

a) Création de Place de stationnement :

La salle peut contenir 110 personnes. En prenant en compte les habitudes de notre époque, c'est à dire qu'il y a en moyenne deux personnes par véhicules, 50 places de stationnements seraient nécessaires.

b) La sécurité des usagers :

L'espace de circulation sera partagé par plusieurs utilisateurs (les piétons, les enfants, les vélos, et les véhicules). Le plan de circulation devra assurer la sécurité de tous les usagers. L'aménagement doit concilier au mieux l'ensemble des usagers et des usages. Chacun doit y trouver sa place. Pour cela il doit être évident et respecté au fur et à mesure du déplacement des différents intervenants.

Le problème de stationnement est le dysfonctionnement majeur. Ce dysfonctionnement « ponctuel » cache un problème plus large qui a des incidences sur un contexte plus global.

2. Enjeux 2 : Redynamiser vie à la Maison du Village

a) Aménagement d'une aire de loisirs pour tous :

Les équipements ludiques de plein air sont en libre accès. Les habitants peuvent venir

s'y promener ou utiliser les équipements sportifs. Les équipements proposés visent une population âgée d'au moins 10 ans. Aucun équipement sur la commune n'est adapté à la petite enfance. Cela fait déjà quelques années que les jeux pour enfant ont été brûlés dans le parc de Touthville.

La Maison du Village se trouve à quelques pas des structures scolaires. Une petite aire de jeux, adapté à la tranche d'âge de ces écoliers, pourra y être installé. Ainsi cette aire de jeux sera fréquentée par les écoliers de l'école maternelle et primaire Blanche de Castille et par les enfants des cours de dessin à l'heure de pause....

b) Lutter contre les dégradations

(1) Réhabilitation du terrain de skateboard

Avant l'espace réservé pour le skateboard était beaucoup plus important. Au fur et à mesure des équipements ont été supprimés pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui il ne reste plus qu'un mini pipe. Il a été dégradé (ils y ont fait un feu de camp, des graffitis, il y a de nombreux déchets à proximité). Il faut noter qu'à l'échelle intercommunale qu'une aire de jeux pour adolescents va être créée sur une parcelle de 6000 m², à 2 Km de la Maison du Village. Ce terrain multisports va être équipé en outre d'un terrain de skateboard.



Photo 1. : les dégradations sur le mini pipe¹³

(2) Les murs et le bâti maculés de tags

Le bâtiment et différentes infrastructures ont été le support de graffitis. Ceux du bâtiment ont été enlevés, mais les autres non.

¹³ Source : réalisation personnelle



Photo 1: Le mur longeant la sente¹⁴



Photo 2 : le transfo EDF¹⁵



Photo 3 : le local proche de l'antenne¹⁶



Photo 4 : Maison du Village avec la localisation des anciens tags¹⁷

(3) Des déchets éparpillés sur le terrain

Un autre paramètre rend le terrain moins attrayant. Malgré la présence de poubelles, de nombreux déchets sont dispersés sur le terrain.

¹⁴ Source : réalisation personnelle

¹⁵ Source : réalisation personnelle

¹⁶ Source : réalisation personnelle

¹⁷ Source : réalisation personnelle



Photo 5 : En dessous du mini pipe (skateboard)¹⁸



Photo 6 : Devant le bâtiment 1¹⁹



Photo 7 : Devant le bâtiment 2²⁰

(4) Limiter l'accès aux équipements

Les dégradations effectuées sur l'équipement pénalisent les jeunes utilisateurs. Enlever le mini pipe serait supprimé l'un des seuls équipements destinés aux jeunes sur la commune. Pour limiter les dégradations deux solutions s'imposent : le gardiennage ou limiter l'accès aux équipements à certaines heures de la journée.

La première solution est onéreuse. La deuxième pose problème car on peut avoir accès au terrain de quatre manières différentes : par la Grande Rue, le Chemin de la Gueule à Vaches, et la Rue Edouard Picard (les trois aboutissants de la sentes des sablons), par un terrain communal qui donne sur le Chemin de Beaumont sur Oise à Royaumont.

¹⁸ Source : réalisation personnelle

¹⁹ Source : réalisation personnelle

²⁰ Source : réalisation personnelle



Schéma 1 : Les différents accès au terrain de la Maison du Village²¹

A défaut d'équipement d'accueil au public, le terrain n'est pas attractif. Il manque des bancs, des tables, des petits cheminements piétonniers, ... Le non-respect des équipements n'encourage certainement pas la commune à investir.

3. Enjeux 3 : Intégrer l'aménagement au paysage, à son environnement

a) L'importance du choix des matériaux

Le traitement du sol permettra d'atténuer l'impact de l'aménagement de ces places de stationnement sur l'environnement, les espaces verts.

Le choix des matériaux des mobiliers se fera en fonction des caractéristiques locales.

b) Aménagement de l'ancien terrain du jeu de boule

L'ancien terrain du jeu de boule se divise en deux parties. Coté nord, le terrain est à l'état « sauvage ». C'est un méli-mélo de broussaille et de ronces, parsemé de quelques arbres. Le vallonnement du site est propice aux activités tout-terrain. D'ailleurs il a été aménagé pour BMX (bicycle MotoCross) qui est un sport cycliste physique. Ce lieu est beaucoup fréquenté par les jeunes. L'aménagement du terrain est très rustique et rudimentaire. Il n'assure pas une sécurité optimale même si jusqu'à ce jour encore aucun accident n'a été signalé.

²¹ Source : Novis Edition, apport personnel



Photo 8 : Le terrain de BMX²²

Coté sud, où est placée l'antenne, le terrain a servi durant les travaux de requalification d'entrepôt de matériaux. Sinon, après la désaffectation du jeu de boule, le terrain servait de parking.

Aucune végétation n'est présente sur le sol, c'est de la terre battue.



Photo 9 : L'ancien terrain de jeu de boule ²³

c) Le rôle non- négligeable des sentes

La sente concerne deux cotés sur quatre du terrain de la Maison du Village. Elles jouent un rôle principal dans l'identité du village, d'où l'importance de les protéger.

Ces chemins étroits et non carrossables sont les seules voies du bourg ancien à forte dominante végétale. Ils proposent des lieux de promenades (certaines sentes font partie de sentier de randonnée) largement fréquentés par les habitants d'Asnières sur Oise.

²² Source : réalisation personnelle

²³ Source : réalisation personnelle



Photo 102 : Sente des sablons menant à la Maison du Village²⁴

Ici, il s'agit de proposer un aménagement du terrain adéquat au cadre caractéristique des sentes : « à forte dominance végétale ».

²⁴ Source : réalisation personnelle



Troisième Partie :

Les propositions d'aménagement

III. Les propositions d'aménagements

Asnières-sur-Oise présente un profil périurbain. L'offre en transport en commun reste insuffisante, la proportion des ménages équipés en voitures est importante. Pour la majorité, ils utilisent leurs véhicules pour le moindre déplacement, quelque soit la distance à parcourir. Même quand il s'agit d'une manifestation concernant que les Asniérois (le loto, par exemple) le parking est plein. L'aménagement de ce parking reflète la volonté de la commune à mettre en valeur et d'animer ses équipements culturels.

Il s'agit d'agrandir le parking existant, cependant vu le nombre de place à rajouter, un réaménagement du terrain s'impose.

De plus l'installation d'une aire de jeux sur ce terrain serait idéale dans la mesure où à l'échelle de la commune il n'y a pas d'équipement pour l'enfance et que la Maison du Village doit être un lieu de rencontre et de convivialité. Dans un site où se côtoie piéton, véhicule, vélo, enfant, la sécurité est primordiale. Enfin, la globalité du projet doit s'intégrer dans le paysage, dans la commune.

L'aménagement de ce parking devrait faciliter et rendre plus agréable la fréquentation de la salle polyvalente.

En résumé, l'aménagement de ce parking doit garantir aussi bien la sécurité de tous et un confort optimal, que le respect de l'environnement : paysage rural, histoire, patrimoine... dans un souci permanent de développement durable... et à la garantie d'une totale appropriation de tous les usagers.

A. Plan de stationnement et de circulation

1. L'entrée et la sortie

Généralement, l'aire de stationnement se projette après avoir aménagé l'entrée et la sortie, ce qui ne laisse pas beaucoup de possibilité à la conception du parking. Le schéma de circulation envisagé ici impose une entrée et une sortie différente. L'emplacement du transfo EDF et des conteneurs ne seront pas modifiés. Dans ce cas l'emplacement de l'entrée sera l'entrée d'aujourd'hui et la sortie sera placée à la gauche de l'entrée (à l'opposé du transfo EDF).

2. Les places de stationnement à l'avant du bâtiment

La bibliothèque et la salle des fêtes ont vu sur l'avant du terrain. Pour le moment, aucun aménagement n'a été prévu. L'ajout des places de parking ne devra pas défigurer cette vue. L'apport de places de parking devant la Maison du Village permettra de mettre en valeur et de rendre l'utilité à l'entrée du bâtiment qui est à cet instant très peu utilisée. La surface disponible devant le bâtiment représente 785 m². On peut donc aménager une surface de 225 m² ce qui correspond à 16 places.

3. Les places de stationnement à l'arrière du bâtiment

Les vingt-huit places aménagées équivalent à une surface de 355 m². Par rapport à l'ancien parking, les places de stationnements ont translaté vers le bâtiment. Les usagers de cette manière ne pourront plus faire demi – tour.

L'aire de stationnement actuelle se termine en cul de sac, ce qui n'est pas pratique. La solution, qui a été choisie ici, est d'imposer un sens de circulation. La circulation sera en sens unique. Déjà le sens du stationnement en épis induit le sens de circulation, malgré tout une signalisation sera nécessaire à l'entrée de la Maison du Village. En introduisant la circulation à sens unique, les véhicules ne se croiseront plus, ce qui augmentera la sécurité et la fluidité du trafic.

4. Des places de stationnements pour tout type de véhicule et d'utilisateur

Dans l'ancien parking, il n'y avait aucune place de stationnement pour les handicapés. Ici, deux places seront prévues à l'arrière du bâtiment à proximité de l'entrée. D'après le décret n°99-756 du 31 août 1999, dans un parking de cinquante places il doit y avoir au moins un emplacement pour les personnes handicapées.

Depuis 2005, des cuisines ont été aménagées à l'arrière du bâtiment. Pour faciliter la tâche aux traiteurs, un emplacement leur sera réservé proche de l'entrée des cuisines. Cet emplacement sera aussi adapté aux stationnements de bus ou de véhicules utilitaires. Pour ne pas assigner cette place à un type particulier de véhicules, l'emplacement sera signalé comme une aire de service.

La voiture ne doit pas être un mode de transport privilégié, il faut encourager les modes de déplacements doux : vélo. Pour cela, il faut sécuriser leurs cheminements et mettre à leurs dispositions des stationnements. 10 vélos pourront stationner derrière le bâtiment proche de l'entrée.

5. Les cheminements et les passages piétons

La fluidité des cheminements a été recherchée au même titre que la sécurité et le confort. Les chemins ont été aménagés afin que les usagers n'aient pas besoin de traverser la voie de circulation pour accéder à la Maison du Village, à l'exception des places de stationnement qui longent la haie à côté de la sortie. Pour sécuriser cet espace, le sol sera traité de la même manière que pour les passages piétons.

Les passages piétons auraient pu être mieux signalés et sécurisés en utilisant des ralentisseurs dos d'âne ou des ralentisseurs de type plateau. Mais ces ralentisseurs ne sont pas adaptés à la trajectoire : l'espace est restreint et il y a beaucoup de virages. Les passages piétons seront simplement réalisés dans des matériaux différents de la voirie (en texture et en couleur).

6. L'accès à l'antenne radiotéléphonique

Derrière le terrain de la Maison du Village, il y a une antenne radiotéléphonique. Il faut donc laisser un accès carrossable depuis la Grande Rue. La voie actuelle, qui longe le mur, sera maintenue mais son accès sera restreint aux véhicules communaux et techniques. L'accès de cette voie sera équipé d'une borne escamotable.

B. Les solutions techniques

1. La voirie

a) Le revêtement

La Maison du Village est avant tout comme l'indique son nom une maison. Or, généralement la voirie chez les particuliers n'est pas goudronnée. Pour des petites surfaces (allant de 10 à 400 m²) et des trafic léger, l'entreprise ETD propose un revêtement drainant et coloré. Sinon, l'entreprise Esportec Eco Industriel propose une chape constituée de béton recyclé renforcé par un ciment verre. L'un est en partie perméable à l'eau et l'autre revêtement s'inscrit dans une démarche HQE (haute qualité environnementale).



Photo 13 : Rési'Soldur Color ²⁴



Photo 14 : Enverr'Paq 100% recyclage ²⁵

Le sol du parking peut être traité en Evergreen de façon à minimiser les surfaces imperméabilisées. La grille en Evergreen permet d'obtenir une dalle de gazon confortable à la marche et adaptée au roulage. Ses qualités de perméabilité et de rétention limitent de manière importante les équipements nécessaires à la récupération des eaux de ruissellement.

Les cheminements ne doivent pas devenir, au cours du temps, glissant. Pour cela il faut mettre de côté tous les matériaux polis : dallage en pierre ou traverses en bois. Les cheminements seront en pavés auto bloquants. Ils formeront une surface moins perméable à l'eau et à l'air que le béton.

Le choix des revêtements est très important, car tout projet engendre des impacts environnementaux. Le caractère HQE de l'aménagement du parking repose sur le choix des matériaux (Evergreen , Chape de Béton, ...) et sur un aménagement paysager du parking.

b) Les caniveaux

Le terrain a un dénivelé sur toute sa longueur. Les caniveaux vont être placés en fonction des caractéristiques du terrain. L'eau de pluie est canalisée et recueillie par des caniveaux ouverts et semi-ouverts :

- Sur la route qui suit la pente : les caniveaux semi-ouverts seront dirigés en biais orientés vers le sens de la pente. Cette eau sera évacuée vers un caniveau qui longe le mur ou la haie.
- Sur la route qui suit la courbe de dénivelé : les caniveaux, « ouverts à simple pente », ne seront présents que sur l'un des deux côtés de la route, du côté au dénivelé le plus bas.

c) Les bordures

Les espaces verts et piétons seront séparés de l'espace réservé aux véhicules par des

²⁴ Source : <http://produits-btp.batiproduits.com.htm>

²⁵ Source : <http://produits-btp.batiproduits.com.htm>

bordures.

d) La sécurité des piétons

Les bornes et les barrières permettront de sécuriser les espaces piétons et de protéger les espaces verts . Dans un souci d'intégration au cadre local, les bancs, les tables à pique-nique ainsi que les potelets et les barrières seront en matière noble : le bois.

En empruntant la sente du côté nord, les piétons et les vélos éviteront la circulation des véhicules. Venant de la Grand Rue, les piétons emprunteront la sente.



Photo 15 : Clôture bois 2 lisses ²⁶

Cependant la sente n'est pas séparée de la voie de circulation des véhicules. Une piste cyclable – piéton sera matérialisé par une signalisation au sol. Cette piste correspondra ni plus ni moins au tracé de la sente, seulement qu'ici elle sera matérialisée.

Pour joindre le stationnement - vélo ou les équipements sportifs, les usagers utiliseront les passages piétons.

2. Les espaces verts, équipements sportifs et aire de jeux

a) Les chemins



Les riverains auront accès à l'aire de jeux et aux équipements sportifs en empruntant les chemins. A la hauteur de l'aire de jeux, le chemin se divise en deux. L'un conduit aux terrains de sport .Et l'autre conduit au fond du terrain en desservant la table de ping-pong et le terrain de volley, pour mener à une table de pique-nique.

Le traitement des cheminements sera celui d'un sol stabilisé avec une finition de sable.

Photo 16 : Exemple de cheminement stabilisé²⁷

²⁶ Source : <http://www.sa-courtois.fr/cloture-bois.htm>

²⁷ Source : [http:// www.ciments-calcia.fr/pro/pdf/stabex.pdf](http://www.ciments-calcia.fr/pro/pdf/stabex.pdf)

b) Les bancs et les tables de pique-nique

Le mobilier existant n'est pas utilisé parce qu'il ne permet pas la détente ou le repos. Les bancs sont au nombre de deux et ils ne sont pas ombragés. Les jeunes s'assoient donc à l'ombre du bâtiment sur le sol goudronné (devant la porte d'entrée).



Photo 17 : Banc en bois²⁸

Les bancs seront disposés proche des équipements sportifs et de l'aire de jeux ce qui sera apprécié des parents. Les arbres les abriteront du soleil. A proximité seront placées des poubelles. Cependant tous ces équipements destinés aux enfants et à ceux qui les accompagnent doivent être suffisamment éloigné des équipements jeux pour des raisons de sécurité.



Photo 18 : Table pique-nique en bois²⁹

c) Les plantations

Les arbres présents sur le terrain sont relativement jeunes. Ils ont été plantés en 2004. Il ne sera donc pas nécessaire de les couper pour en replanter, mais simplement de les déplacer. Cette opération pourra s'effectuer entre le 1er novembre et le 31 mars (source : <http://www.paysage-en-herbe.com>). Cependant, de nouveaux arbres seront à rajouter au niveau du stationnement derrière le bâtiment. Les arbres de moyenne tige seront des essences locales : érables champêtres (*Acer campestre*) ou tilleuls à petite feuille (*Tilia cordata*). Ils seront plantés en lignes et espacés de 9 ~ 10 m.

Le terrain derrière la salle polyvalente sera aménagé en un mini parc. Les raisons pour lesquelles les usagers utiliseront le parc seront variées. Elles auront soit un caractère social ou environnemental. Certains viendront pour s'y reposer, d'autre pour jouer au basket ou au skate, certains ne feront que le traverser à vélo ou à pied et d'autres viendront pour profiter du « cadre végétal ».

Les massifs floraux accompagneront les cheminements piétonniers (à certains endroits). Le choix des espèces plantées a été opéré en correspondance avec la flore locale. Dans les espèces recensées par l'ONF, y figurent les iris et les jonquilles.

Les iris sont des fleurs plutôt rustiques qui ne demandent pour ainsi dire aucun soin. La catégorie d'Iris choisie est l'iris rhizomateux. Ces iris sont plus rustiques et résistent mieux à l'hiver que les bulbeux. De même, la jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*) demande peu d'entretien. .

²⁸ Source : [http:// www.cbsdirect.fr](http://www.cbsdirect.fr)

²⁹ Source : <http://www.emrodis.com.htm>

d) Les équipements sportifs

La route rognera une partie du terrain de basket. Ce terrain de basket va être remplacé par un espace vert et la table de ping-pong. Comme cela a été décrit dans la présentation du terrain, il y a un terrain multisport en très bon état et un terrain de skate board.

Après avoir soustrait à l'espace goudronné, le terrain multisport et le mini-pipe avec sa zone de sécurité, l'espace restant peut être aménagé en un terrain de badminton.

e) L'aire de jeux

En tenant compte des actes de vandalisme dans le parc de Touteville, les jeux ne seront pas en bois, mais en métal. Ils auront une plus grande longévité et résisteront aux incendies volontaires (même si ces derniers ne sont pas souhaités).

D'après le décret 96-1136 (partie II – I), "l'accès immédiat de l'aire de jeux doit être aménagé de façon à protéger les utilisateurs et les tiers contre les risques liés à la circulation des véhicules à moteur", les potelets et les barrières en bois ont été placés aussi à cet effet.

Il est aussi nécessaire de prévoir un revêtement de surface anti-choc. A ce propos, le décret 96-1136 (partie II – III) impose que "les zones sur lesquelles les enfants sont susceptibles de tomber lorsqu'ils utilisent l'équipement doivent être revêtues de matériaux amortissants appropriés". Le sol de réception sera donc soit un sol synthétique coulé en place soit un sol composé de dalles amortissantes. Le sol coulé en place devrait avoir plus de qualité que le dallage. Le sol synthétique coulé en place résisterait mieux au temps, l'entretien serait plus simple. De plus les matériaux, qui le composent, sont recyclés. (source : Techni.Cités n°131).

L'aire de jeux s'adresse à des enfants de 2 à 10 ans accompagnés de leurs familles. La tranche d'âge attribuée à l'espace jeu correspond à la tranche d'âge des établissements scolaires implantés à proximité.



Photo 19 : Jeux pour enfants de 2 à 6 ans³⁰

Pour aménager les jeux, la surface disponible est de 30 m². Le choix des jeux doit permettre à tout enfant situé dans cette tranche d'âge de pouvoir jouer : un tobogant, une balançoire et des jeux à ressorts... Un panneau d'affichage indiquera l'âge des enfants qui

³⁰ Source : réalisation personnelle

pourront utiliser les jeux. Afin d'éviter les principaux risques liés aux aires de jeux (chutes, collisions, ...), les équipements doivent être correctement entretenus.

f) L'aménagement de l'ancien terrain de jeu de boule

Le nombre de place de stationnement créé suffit à combler les besoins, le terrain de jeu de boule par conséquent ne servira plus de parking.



Photo 20: Entrée du terrain du jeu de boule³¹

Le muret et la clôture (en ruine), qui sont envahis par les ronces, devront être remplacés par une clôture en bois « rondin deux lisses ». Les bancs et la poubelle présents devront être enlevés. Les bancs étaient utilisés au le temps où il y avait encore le jeu de boule. Et la poubelle n'a pas lieu d'être là. Non seulement ce lieu n'est qu'un lieu de passage. Mais dans la mesure du possible, il est préférable d'habituer le public à emporter ses propres ordures. D'autant plus, qu'il y aura assez de poubelles disponibles sur le terrain de la Maison du Village.

Pour rester dans la continuité du cadre général environnemental, ce terrain sans vie (aucune végétation ou aménagement) pourra être aménagé comme un sous bois. Une « micro » clairière servirait de transition entre le sous-bois et le terrain pour les activités tout terrain. Cet espace sera gazonné et équipé d'une table à pique – nique pour les jeunes.

Un chemin en gravier permettra aux véhicules techniques de joindre l'emplacement de l'antenne. Ce chemin sera la prolongation du passage goudronné équipé d'une borne escamotable, situé sur le terrain de la Maison du Village.

3. L'éclairage

Trois candélabres à boule sont alignés, deux bordent le parking, le dernier est au fond du terrain. On note aussi l'existence de quatre lanternes murales. Toutes sont fixées au bâtiment, deux devant, une sur un coté, et la dernière derrière.

Il faut rajouter que sur la façade arrière du bâtiment ont été aussi installées deux projecteurs. Il n'y a pas de cohérence dans les différentes sources de lumière. Les projecteurs

³¹ Source : réalisation personnelle

par leurs éblouissements donnent au site un côté inesthétique. Les candélabres à boules diffusent de la lumière dans toutes les directions. Parfois elles ne sont même pas allumées.

L'aménagement du terrain prévoit deux types d'éclairage. Leur disposition permettra de sécuriser (les déplacements, ...) et de mettre en valeur la maison du village.

Devant le bâti, l'éclairage sera encastré dans le gazon. Ces projecteurs illumineront le bâti et souligneront les cheminements. Pour ne pas faire obstacle à la vue, aucun éclairage devant le bâti sera sur un mât.

Derrière le bâti, quatre candélabres s'alterneront avec les arbres du parking. Leur hauteur de feu (distance de la lampe au sol) sera de 5 m. Cinq autres candélabres, d'hauteur de feu plus faible (3,5 m), seront dispatchés sur le terrain de telle manière à ce qu'ils éclairent les équipements, les bancs... En utilisant des luminaires à éclairage indirect vers le bas, les nuisances lumineuses peuvent être réduites.



Photo 21 : Eclairage encastré dans le gazon³²



Photo 22 : Candélabre³³

4. Une solution aux détériorations

a) Les tags

Toutes les façades du gymnase de Viarmes étaient couvertes de tags. L'année dernière, la commune de Viarmes a donné l'accord à AJV (Action Jeunesse de Viarmes) pour repeindre et décorer l'une des façades du gymnase. Sur cette façade aujourd'hui, il y a huit Polaroids, réalisés à l'aérosol, qui illustrent les sports pratiqués dans le gymnase de Viarmes.



Photo 23 : Les 8 Polaroids du gymnase de Viarmes³⁴

Une telle opération peut être réalisée à la Maison du Village avec pour thème : les soirées, les associations.

Tout cela sera possible du moment où il y aura une association de jeunes d'Asnières qui se mobiliseront pour redonner des couleurs à la salle polyvalente.

³² Source : <http://www.archiexpo.fr/prod/vista-professional-outdoor-lighting>

³³ Source : <http://www.archiexpo.fr/prod/vista-professional-outdoor-lighting>

³⁴ Source : réalisation personnelle

b) L'accès au équipement

Par définition, une sente n'est pas une voie carrossable. L'accès à la sente des sablons au niveau du Chemin de Gueule à Vaches et de la Rue de Edouard Picard sera équipé de deux à trois barrières (en fonction de la largeur de la sente) qui se chevaucheront. Ces barrières laisseront l'espace suffisant pour le passage des piétons , mais pas celui de véhicules motorisés (motos, ...).



Photo 24: Sente des sablons par le Chemin de Gueule à Vaches (1) et par la Rue de Edouard Picard (2)³⁵

Par un arrêté, l'accès à la sente des sablons par la Grande Rue pourra être muni d'un portillon, donc pourra être fermé la manière des squarts ou jardins de ville. Sur le portillon sera indiquées les horaires d'ouverture et de fermeture.

³⁵ Source : réalisation personnelle



Photo 25 : Sente des sablons par la Grande Rue³⁶

Le terrain ne sera pas clôturé du côté nord. Imposer des heures d'ouverture du côté de la Grande Rue, qui est l'accès le plus rapide et le plus simple, découragera plus d'un à accéder aux équipements en passant par le Chemin de Gueule à Vaches et la Rue de Edouard Picard. Si ce n'est pas le cas, une vidéosurveillance pourra y être installée.

Clôturer la totalité du terrain dissuadera peut-être certains,, mais n'empêchera pas les dégradations. En plus il n'y aura aucun moyen d'identifier les responsables. Proche des équipements sportifs, la vidéo surveillance placée sur un mât pourra être confondu avec un candélabre. Mais un tel investissment , est-il vraiment justifié pour une commune de 2500 habitants ?

c) Les poubelles

Depuis l'interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments publics, les gens fument donc à l'extérieur et jettent leurs mégots par terre à défaut de cendriers. Les poubelles, proche des issus, doivent être équipé de cendrier.

De nombreux usagers promènent leur chien sur ce terrain. Ce lieu va être aussi plus fréquenté par des enfants...Pour assurer un maximum d'hygiène et de confort, un distributeur et poubelle pour sacs canins va être placé à l'entrée du « parc - équipement sportif et ludique ».

5. La signalisation

Dans les prescriptions du PLU, le développement d'Asnières-sur-Oise doit être orienté vers l'aménagement touristique. Le syndicat d'initiative va d'ailleurs changer de statut cette année. Il sera remplacé par un Offisme de Tourisme.

Afin de mieux accueillir et informee les habitants et les usagers extérieurs, une signalisation (panneau d'indication) les guideraient dans la commune. Comme est signalisé l'emplacement de la Mairie, celui de la bibliothèque ou de la Maison du Village doit l'être aussi. De même qu'il serait judicieux d'indiquer les équipements sportifs (le stade), les jeux pour enfants, le terrain de skate...

³⁶ Source : réalisation personnelle

C. Schéma et représentations de l'aménagement

1. Le schéma (Incohérence entre le terrain effectif et les plans : l'angle droit à gauche du terrain n'existe pas)³⁷



Végétations:

-  Arbres
-  Tapissants - Fleurs
-  Haie

Mobilier :

-  Poubelles
-  Bancs
-  Tables à pîc-nique

- Lumières:**
-  au sol (spot)
 -  lampadaire

Séparations:

-  borne escamotable
-  barrières et bornes
-  grillage et portails

-  Aire de jeux pour les enfants à partir de 2 à 6 ans

Circulation et aménagement:

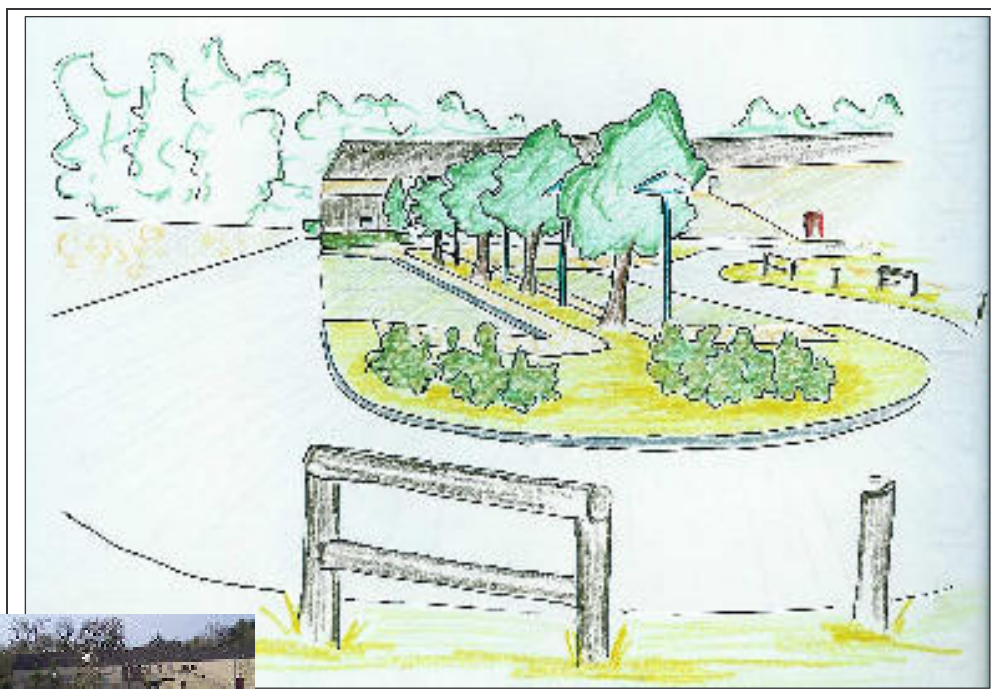
-  Cheminement
-  Passage
-  Stationnements vélos
-  Evergreen
-  Revêtement pour les passages piétons

Nord

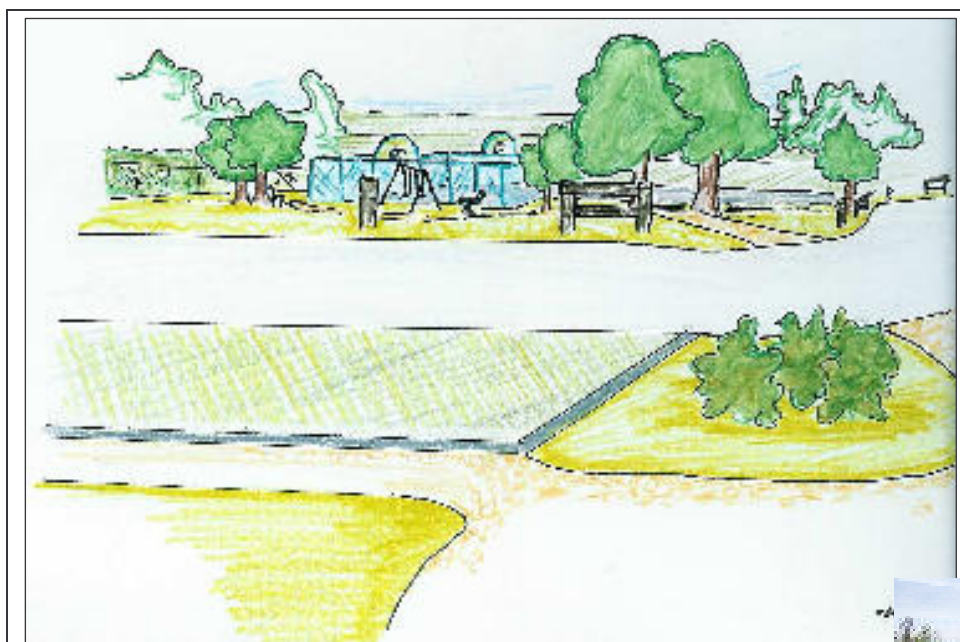
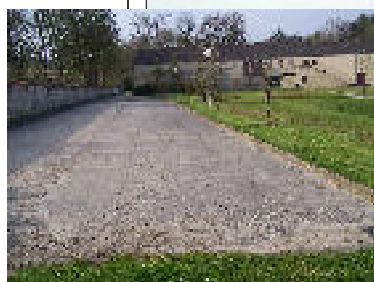


³⁷ Source : réalisation personnelle

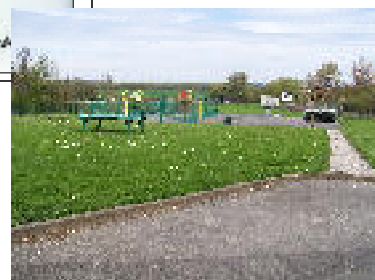
2. Les dessins



Dessin 1 : Aménagement du parking derrière la Maison du Village 1³⁸



Dessin 2: Aménagement du parking derrière la Maison du Village 2



³⁸ Source : réalisation personnelle (tous les dessins et photos)



Dessin 3 : Aménagement du parking devant la Maison du Village 1³⁹



Dessin 4 : Aménagement du parking devant la Maison du Village 2



³⁹ Source : réalisation personnelle (tous les dessins et photos)

D. Le Volet financier

1. Le coût*

Etape 1 : Travaux Préparatoires	
Installation et repliement de chantier Implantation est piquetage, signalisation Plan de recollement Déplacement des arbres Nettoyage du terrain	
Sous - total 1 :	15 000 euros
Etape 2 : Terrassements et voirie	
Décapage de terre végétale et stockage en place Nivelage des remblais Réalisation de la fondation des chaussées Fourniture et mise en œuvre des pavés autobloquants Fourniture et mise en œuvre de revêtement de sol type Evergreen Fourniture et mise en œuvre de revêtement en agrégat naturel et résine Fourniture et mise en œuvre de Rési'Soldur Color / Enverr'Paq 100% recyclage	
Sous - total 2 :	150 000 euros
Etape 3 : Equipements et mobiliers	
Aire de jeux Sol amortissant Banc Table pique – nique Poubelle Potelet- barrière Borne escamotable Stationnement des vélos Portillon Panneau d'indication (horaire d'ouverture et l'âge des enfants pouvant utiliser les jeux) Plantation d'arbres Réseau et raccordement (éclairage public) Fourniture et pose de candélabre et des éclairages au sol	
Sous - total 3 :	19 000 euros
Total	201 000 euros

* Ces coûts ont été estimés à partir de l'Étude d'aménagement d'Asnières sur Oise, Juillet 2006, Atelier

2. L'entretien de l'aménagement

Afin de maintenir l'aménagement le plus agréable possible à long terme, voici une liste non exhaustive des entretiens à exécuter :

- Entretien et maintenance des aires de jeux pour enfants : Visite périodique, entretien et maintenance du matériels installés sur les aires de jeux
- Entretien des places de stationnements (en Evergreen)
- Gardiennage. Un employé municipal peut remplir cette tâche qui consiste à ouvrir et à fermer le portillon et l'éclairage.
- Vidange des poubelles
- Ramassage de feuille

3. Les financements

Les aides et les subventions dépendent de nombreux critères : le nombre d'habitants dans une commune, le type de projet d'aménagement, si le projet s'applique à l'échelle communale ou intercommunale...

Deux ressources financières sont possibles pour l'aménagement du terrain de la Maison du Village : le contrat régional et DGE.

a) Le contrat régional

Les conditions d'éligibilités :

- L'aménagement du terrain de la Maison du Village devra faire partir d'un programme d'investissement d'au moins deux autres opérations.
- Ce programme doit répondre aux objectifs de la politique régionale d'aménagement.
- L'opération principale n'excède pas 60 % du coût total du programme.

Le taux de subvention peut varier de 35 % à 45 % en fonction des contrats et des conventions qu'aura signé la commune. Le plafond des subventions atteint 3 000 000 euros.

b) DGE (Dotation Globale d'Équipement)

La municipalité devra présenter au titre de la D G E l'aménagement du terrain de la Maison du Village avec d'autres opérations envisagées sur la commune.

Les taux de subventions de 20 % à 30 % en fonction des catégories d'opérations. L'aménagement du terrain de la Maison du Village (parking, équipements publics pour l'enfance, ...) peut appartenir à plusieurs catégories :

- Catégorie 1 : Équipements sportifs et aires de jeux
- Catégorie 7 : Projets de développement local

La commune devra constituer un dossier composé de trois parties :

- une partie commune à toutes les demandes (présentation de l'opération avec à l'appui des devis, un plan de financement, un échéancier de réalisation, la délibération du conseil municipal),
- une partie supplémentaire concernant les travaux (plan de situation et plan masse, photos de l'existant, programme détaillée des travaux) et,
- une partie annexe

Conclusion

Les difficultés liées à l'élaboration du projet résidaient dans la méconnaissance du lieu, de l'histoire d'Asnières-sur-Oise. Ce projet a avant tout été réalisé à partir du « programme culturel » de la commune. Le plus compliqué, dans cette étude, a été de cerner et de justifier le projet dans la mesure où il doit répondre à un besoin futur et non à une nécessité immédiate (en ce qui concerne le stationnement). Toutefois mon projet apporte des solutions aux enjeux actuels : les dégradations et le manque d'équipement pour les jeunes.

A part les difficultés « à s'imprégner du lieu », le terrain ne comporte pas de contraintes particulières si ce n'est de l'emplacement des équipements sportifs.

Dans les années 80, le foyer rural d'Asnières-sur-Oise avait besoin de locaux pour organiser des activités culturelles et sportives ouverts aux habitants. De nouveaux habitants, de jeunes couples, venaient s'installer et étaient demandeurs en activité sportive, associative... Confronter à cela, la commune se devait de réagir afin d'accueillir cette nouvelle population. La salle polyvalente, dite la Maison du Village, était le centre de la vie associative du village. De nombreuses activités s'y déroulaient, s'y projetaient. Puis des choix politiques ont fait sombrer la Maison du Village dans « un sommeil léthargique ». Le bâtiment était plus fréquenté par les particuliers via des rassemblements familiaux que par les associations. La Maison du Village avait perdu sa vocation d'équipement public.

Cependant, depuis quelques années, la salle polyvalente est redevenue le siège de manifestations publiques. Certes, la Maison du Village n'a pas encore repris son caractère associatif. La commune y travaille, elle veut « redonner vie » à la Maison du Village en proposant des activités qui répondent aux besoins d'une nouvelle génération.

Alors qu'on souhaiterait accroître la fréquentation, l'accessibilité est défaillante (manque de place de stationnement), les jeux et les équipements sont dégradés et insuffisants (de même pour le mobilier) et la flore n'y est pas valorisée.

A l'époque de la construction de la Maison du Village, la population n'avait pas les mêmes habitudes en terme de transport. De nos jours, la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé. La capacité du parking n'est plus adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

A l'occasion de l'aménagement du parking, toujours dans l'objectif de rendre l'attractivité à la Maison du Village, d'autres problématiques peuvent y être abordées comme l'équipement public pour l'enfance et la jeunesse. Outre le fait que les équipements sont insuffisants ils ont été dégradés. Avec l'aménagement du parking une partie du terrain de basket va être amputée, d'où la nécessité de réaménager les équipements sportifs.

La disposition des équipements et de la végétation doit donner au lieu une atmosphère conviviale où tout le monde peut venir s'y détendre. L'aménagement du parking doit être conçu en intégrant le paysage et répondant au besoin de stationnement.

La circulation est sécurisée, car elle s'effectue autour de la Maison du Village grâce à une entrée et sortie dissociées par la Grande Rue. Les promeneurs et les cyclistes pourront utiliser les équipements de plein air, tout au long de la journée, en empruntant la sente par par le Chemin de Gueule à Vaches et la Rue de Edouard Picard. En revanche par la Grande Rue, les usagers ne pourront accéder au parc que aux heures d'ouverture.

D'après le PLU, la commune doit développer ses infrastructures en loisir et tourisme, la Maison du Village en fait partie.

Bientôt, après la réhabilitation de la friche industrielle, des lotissements vont être construits et des artisans ou PME pourront venir s'y installer. La commune se trouve dans une situation proche des années 80. Il faut qu'elle prévoit des équipements de loisir, l'agrandissement des écoles, des aires de jeu pour l'enfance...

La salle polyvalente a une place majeure au sein de ce « programme d'intervention ». Le parking projeté correspond à la capacité de la salle polyvalente. Mais il s'avère que la salle polyvalente est trop petite. Sa structure n'autorise aucun rajout ou création de salle à l'intérieur du bâtiment.

Sport & Loisirs est une association d'Asnières sur Oise qui a beaucoup d'adhérents. Chaque année, elle a organisé un Gala. Ce Gala rassemble bien plus de personnes que la salle polyvalente peut contenir. Cette association a donc été obligée de se représenter dans la commune voisine, Viarmes, qui a une plus grande salle.

Enfin, pour donner un peu plus de gaieté et d'attractivité au lieu, quelques améliorations esthétiques peuvent être apportées sur le bâtiment même. Un appareillage en colombage peut être une solution à moindre frais.

Asnières sur Oise pourrait projeter une extension du bâtiment. Mais la commune a d'autres priorités en terme d'équipement. Ces besoins en équipement confèrent à la commune un profil urbain, néanmoins Asnières sur Oise n'a un budget pas un budget de grande ville.

L'aménagement de ce parking sera justifié si la politique de redynamiser la Maison du Village fonctionne. Dans le cas contraire mon parking ne servirait à rien. L'aménagement du parking est nécessaire, mais pas suffisant pour redynamiser les activités de la salle polyvalente.

De plus l'aménagement du parking enlèvera une partie de l'espace vert, mais cette suppression sera atténuée par le choix des matériaux de revêtement et un aménagement paysager. Les revêtements du sol ont été choisis pour respecter au maximum l'environnement. Ces revêtements ont un coût supérieur aux autres revêtements. Pour diminuer le coût de l'aménagement, la partie goudronnée existante peut servir de revêtement, tandis que sur le sol encore non aménagé pourra être utilisés les revêtements proposés.

Toutefois, l'aménagement des espaces verts a été conçu pour minimiser les coûts d'entretien.

Cet aménagement devrait attirer un public nombreux et varié, tout en préservant la richesse naturelle du lieu. L'aménagement du terrain a été conçu afin que les usagers trouvent une certaine convivialité qui les incite à "l'habiter", à en prendre possession, et à le faire vivre.

Tables des Illustrations

Les photos :

Photo 1 : les dégradations sur le mini pipe 1	- 23 -
Photo 3: Le mur longeant la sente	- 24 -
Photo 4 : le transfo EDF.....	Photo 5 : le local proche de l'antenne
- 24 -	
Photo 6 : Maison du Village avec la localisation des anciens tags	- 24 -
Photo 7 : En dessous du mini pipe (skateboard)	- 25 -
Photo 8 : Devant le bâtiment 1	Photo 9 : Devant le bâtiment 2
.....	- 25 -
Photo 10 : Le terrain de BMX	- 27 -
Photo 11 : L'ancien terrain de jeu de boule	- 27 -
Photo 12 : Sente des sablons menant à la Maison du Village.....	- 28 -
Photo 13 Rési'Soldur Color	Photo 14 : Enverr'Paq 100% recyclage
.....	- 32 -
Photo 15 : Clôture bois 2 lisses	- 33 -
Photo 16 : Exemple de sol stabilisé	-33-
Photo 17 : Banc en bois	-34-
Photo 18 : Table pique-nique en bois	- 34 -
Photo 19 : Jeux pour enfants de 2 à 6 ans	- 35 -
Photo 20: Entrée du terrain du jeu de boule.....	- 36 -
Photo 21 : Eclairage encastré dans le gazon	Photo 22 : Candélabre
.....	- 37 -
Photo 23 : Les 8 Polaroids du gymnase de Viarmes	- 37 -
Photo 24 : Sente des sablons par le Chemin de Gueule à Vaches (1) et par la Rue de Edouard Picard (2)	- 38 -
Photo 25 : Sente des sablons par la Grande Rue	- 38 -

Source 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 23, 24, 25: personnelle
Source 13, 14, 17: <http://produits-btp.batiproduits.com.htm>
Source 15 : <http://www.sa-courtois.fr/cloture-bois.htm>
Source 16 : <http://www.ciments-calcia.fr/pro/pdf/stabex.pdf>
Source 17 : <http://www.cbsdirect.fr>
Source 18 : <http://www.emrodis.com.htm>
Source 21, 22 : <http://www.archiexpo.fr/prod/vista-professional-outdoor-lighting>

Les dessins :

Dessin 1 : Aménagement du parking derrière la Maison du Village 1	- 42 -
Dessin 2: Aménagement du parking derrière la Maison du Village 2	- 42 -
Dessin 3 : Aménagement du parking devant la Maison du Village 1	- 43 -
Dessin 4 : Aménagement du parking devant la Maison du Village 2	- 43 -

Source 1, 2, 3, 4 : personnelle

Les schémas :

<i>Schéma 1: Carte de France</i>	<i>Schéma 2: Carte de L'Ile de France</i>	- 6 -
<i>Schéma 3: Localisation d'Asnières-sur-Oise</i>		- 7 -
<i>Schéma 4 : Localisation des aménagements 2008</i>		- 10 -
<i>Schéma 5 : Présentation des terrains avoisinants la Maison du Village</i>		- 12 -
<i>Schéma 6 : Coupe Sud - Nord de la Maison du Village</i>		- 12 -
<i>Schéma 7 : Présentation du terrain de la Maison du Village en photos</i>		- 16 -
<i>Schéma 8 : Plan masse de la Maison du Village</i>		- 17 -
<i>Schéma 9 : Emplacement des parkings</i>		- 18 -
<i>Schéma 10 : Aménagement de la place de l'église</i>		- 18 -
<i>Schéma 11 : Plan d'aménagement du Parc seigneurial</i>		- 19 -
<i>Schéma 12 : Les différents accès au terrain de la Maison du Village</i>		- 26 -
<i>Schéma 13 : L'aménagement du parking de la Maison du Village</i>		- 40 -

Source 1 : <http://lesservices.services-public.fr/images/cartes/idf.gif>

Source 2 : <http://jfbradu.free.fr/cartesvect/fdcfrance.htm>, personnelle

Source 3, 4 : [http : maps.google.fr](http://maps.google.fr), personnelle

Source 5 : google earth

Source 6 : carte topographique

Source 7, 8, 13 : personnelle, les paysagistes.com, plan masse

Source 9 : carte communale, personnelle

Source 10, 11 : Étude d'aménagement d'Asnières sur Oise, Juillet 2006, Atelier 15

Source 12 : Novis Edition, personnelle

Les figures :

<i>Figure 1 : Répartition des hommes selon les âges et Répartition des femmes selon les âges</i>	- 9 -
--	-------

Source 1 : INSEE

Table des matières

Avant - Propos.....	1
Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	4
I. Présentation d'Asnières-sur-Oise et de la Maison du Village.....	- 5 -
A. Présentation de la commune Asnières-sur-Oise	- 6 -
1. Localisation	- 6 -
2. Economie	- 7 -
3. Patrimoine	- 8 -
4. Contexte Intercommunal	- 8 -
5. Population	- 8 -
6. Les infrastructures et équipements de la commune	- 9 -
7. Les aménagements prévus en 2008	- 10 -
-	
B. La salle polyvalente, dite « Maison du Village » et le stationnement .-	11
-	
1. Localisation de la Maison du Village.....	- 11 -
2. La Maison du Village et son terrain.....	- 11 -
a) Présentation du terrain	- 11 -
(1) Histoire.....	- 11 -
(2) Sa localisation et son environnement	- 12 -
(3) Ses caractéristiques techniques.....	- 12 -
b) Présentation de la Maison du Village	- 13 -
(1) Histoire.....	- 13 -
(2) Ses caractéristiques.....	- 13 -
(3) Ses usages.....	- 13 -
(a) Planning hebdomadaire 2006 / 2007	- 13 -
(b) Planning annuel 2007	- 14 -
(c) Synthèse	- 14 -
(4) La Maison du Village et les politiques de la commune	- 15 -
(a) Aujourd'hui	- 15 -
(b) Projection dans le futur	- 15 -
(5) Représentation du terrain et du bâti.....	- 16 -
(6) Le plan masse du terrain	- 17 -
C. Le stationnement	- 18 -
1. Les stationnements au niveau de la commune	- 18 -
2. Les aménagements relatifs aux stationnements prévus en 2008.....	- 18 -
II. Le stationnement un problème à résoudre	- 20 -
A. La Mise en situation	- 20 -
B. L'analyse du site	- 20 -
C. Les enjeux.....	- 20 -
1. Enjeux 1 : Créer des places de stationnement	- 21 -
a) Création de Place de stationnement	- 21 -
b) La sécurité des usagers.....	- 21 -
2. Enjeux 2 : Redonner vie à la Maison du Village	- 21 -
a) Aménagement d'une aire de loisirs pour tous :	- 21 -

b) Lutter contre les dégradations.....	- 21 -
(1) Réhabilitation du terrain de skateboard	- 22 -
(2) Les murs et le bâti maculés de tags	- 22 -
(3) Des déchets éparpillés sur le terrain.....	- 23 -
(4) Limiter l'accès aux équipements	- 23 -
3. Enjeux 3 : Intégrer l'aménagement au paysage, à son environnement	- 24 -
a) Aménagement de l'ancien terrain du jeu de boule	- 24 -
b) Le rôle non- négligeable des sentes	- 25 -
III. Les propositions d'aménagements	- 29 -
A. Plan de stationnement et de circulation	- 30 -
1. L'entrée et la sortie.....	- 30 -
2. Les places de stationnement à l'avant du bâtiment.....	- 30 -
3. Les places de stationnement à l'arrière du bâtiment	- 31 -
4. Des places de stationnements pour tout type de véhicule et d'utilisateur	- 31 -
5. Les cheminements et les passages piétons.....	- 31 -
6. L'accès à l'antenne radiotéléphonique.....	- 31 -
B. Les solutions techniques	- 32 -
1. La voirie	- 32 -
a) Le revêtement	- 32 -
b) Les caniveaux	- 32 -
c) Les bordures	- 33 -
d) La sécurité des piétons.....	- 33 -
2. Les espaces verts, équipements sportifs et aire de jeux	- 33 -
a) Les chemins	- 33 -
b) Les bancs et les tables de pique-nique.....	- 34 -
c) Les plantations	- 34 -
d) Les équipements sportifs.....	- 35 -
e) L'aire de jeux.....	- 35 -
f) L'aménagement de l'ancien terrain de jeu de boule	- 36 -
3. L'éclairage.....	- 36 -
4. Une solution aux détériorations	- 37 -
a) Les tags.....	- 37 -
b) L'accès au équipement	- 38 -
c) Les poubelles.....	- 39 -
5. La signalisation	- 39 -
C. Schéma et représentations de l'aménagement.....	- 40 -
1. Le schéma.....	- 40 -
2. Les dessins.....	- 41 -
D. Le Volet financier	- 43 -
1. Le coût	- 43 -
2. L'entretien de l'aménagement	- 44 -
3. Les financements	- 44 -
a) Le contrat régional	- 44 -
b) DGE (Dotation Globale d'Equipement)	- 44 -
Conclusion.....	45
Table des Illustrations.....	47
Table des matières.....	48
Bibliographie.....	50

Bibliographie

Magasines :

Eclairage extérieur : du projet à la mise en œuvre, une approche de spécialistes, Techni.Cités, n° 127, 6 avril 2007, p25 - 30

Les équipements ludiques de plein air, Techni.Cités, n°131, 8 juin 2007, p27 - 34

L'étude d'aménagement d'une traversée d'agglomération, Techni.Cités, n°141, 8 janvier 2008, p27 - 33

Mobilier urbain : la ville à l'heure du développement durable, Techni.Cités, n° 137, 23 octobre 2007, p 25 - 30

Ouvrages :

Saurin, Jean-Pierre, Concevoir les parkings en milieu naturel [Texte imprimé], Montpellier : Atelier technique des espaces naturels (ATEN), 1989, 92 p

Guide Clause, Traité des travaux de jardinages, Brétigny-sur-Orge : L.Clause, 1968, 456p

Guide municipal d'Asnières sur Oise, Euromovie : 2007, 46p

Monographie d'Asnières sur Oise, Royaumont, Baillon, 116p

Les rue du Val d'Oise, ed.Novis

Rapports, Mémoires :

Moleiro, André, Requalification du parking du centre commercial des Bruyères de Sucy-en-Brie (94) [Texte imprimé], EPU-DA, 2006, 54 p

Soro, David, L'apport de l'arbre dans le parc de stationnement des magasins [Texte imprimé] : quelle est la place de l'arbre dans cet espace? EPU-DA, 2006, 74 p

Sites Internet :

<http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr/>

[http : //www.cc-carnelle-pays-de-france.fr/](http://www.cc-carnelle-pays-de-france.fr/)

<http://aides-departementales.valdoise.fr/>

http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/securite/produits_non_alim/aires_de_jeux/index.htm

<http://education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/jeu.pdf>

<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P20a/3b1.pdf>

<i>Documents d'urbanisme :</i>

PLU d'Asnières-sur-Oise

PADD d'Asnières-sur-Oise

Étude d'aménagement d'Asnières sur Oise, Juillet 2006, Atelier 15



Ecole Polytechnique Universitaire
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Tuteur : Kamal Serrhini

**SARO Marie
Stage DA3**

2007 – 2008

Résumé :

La commune d'Asnières-sur-Oise est un petit village du Val d'Oise qui offre un cadre de vie agréable, car coexiste dans ce lieu l'avantage d'être à proximité de la capitale tout en gardant un paysage rural.

Les équipements culturels sont en nombre insuffisant et l'existant n'est plus adapté aux besoins. Afin de garder son attractivité et d'attirer une nouvelle population, la commune a mis en œuvre de nombreux projets d'aménagements et une politique favorable aux initiatives des associations, des groupes qui redynamisent la vie du village. La salle polyvalente, la Maison du Village, est au cœur de ce programme. En vue des fréquentations à venir, l'ajout de places de stationnements s'avère donc nécessaire. Mais c'est aussi à la Maison du Village que se trouvent les seuls équipements sportifs à libre accès, de l'aménagement du parking découlera un aménagement secondaire : l'aménagement des équipements destinés aux jeunes et aux enfants.

Mots clés :

Parking, place de stationnement, équipement sportif, équipement pour l'enfance, Asnières-sur-Oise, salle polyvalente, Maison du Village